



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2020-073

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2020

# Sommaire

## DDT 86

86-2020-06-16-001 - Arrêté n°2020-DDT-SPRAT-ER-179 portant modification d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de la Vienne au nom de : ACTIROUTE. (2 pages) Page 4

## Direction Départementale de la Protection des Populations

86-2020-06-15-003 - Arrêté N° 2020/DDPP/N° 096 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame CARRIO DURICH Silvia Docteur vétérinaire à 86500 MONTMORILLON (2 pages) Page 7

## Direction départementale des territoires

86-2020-06-09-004 - AI N°16-2020-06-09-005 Délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2020-2021 à l'organisme Unique de Gestion Collective Cogest'Eau sur les sous-bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor-Izonne, de la Péruse, du Bief, de l'Aume-Couture, de la Charente-Amont, de l'Auge, de l'Argence, de la Nouère, du Sud-Angoumois, de la Charente-Aval (de Vindelle à la limite départementale entre la Charente et la Charente-maritime), du Né et sur la nappe de la Bonnardelière. (20 pages) Page 10

86-2020-06-11-007 - D'autorisation temporaire conformément aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement concernant la mise en place de batardeaux dans le cours d'eau du Clain, nécessaire à l'entretien du canal d'amenée du moulin du Prieuré dit « de la Filature » reconnu Fondé en titre, situé sur la commune de LIGUGE. (8 pages) Page 31

## PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-15-002 - Arrêté instituant la commission de contrôle des opérations de vote pour la commune de Poitiers à l'occasion du 2nd tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 20 (2 pages) Page 40

86-2020-06-15-004 - ARRETE n° 2020-DCL/BER- 354 en date du 15 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020-DCL/BER-295 en date du 13 mars 2020 instituant dans le département de la Vienne les bureaux de vote à partir du 1er janvier 2020 (12 pages) Page 43

86-2020-06-11-005 - arrêté n° AI-86/2020-006 du 11 juin 2020 portant habilitation pour réaliser des analyses d'impact (2 pages) Page 56

86-2020-06-10-007 - Arrêté n° CC-86/2020-007 du 10 juin 2020 portant habilitation de la société URBAN'ISM pour établir des certificats de conformité (2 pages) Page 59

86-2020-06-11-003 - arrêté n° CC-86/2020-008 du 11 juin 2020 portant habilitation de la société Bérénice pour la Ville et le Commerce (2 pages) Page 62

86-2020-06-11-004 - arrêté n° CC-86/2020-009 du 11 juin 2020 portant habilitation de la société Cogem pour établir des certificats de conformité (2 pages) Page 65

86-2020-06-11-006 - Arrêté n°2020-DRHM-07 portant modification de l'arrêté n°2019-DRHM-02 en date du 1er février 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne (2 pages) Page 68

86-2020-06-02-007 - Décision N° 20-116 portant délégation de signature de la directrice générale du Centre Hospitalier et Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne (2 pages)

Page 71

86-2020-06-02-008 - Décision N° 20-117 portant délégation de signature de la directrice générale du Centre Hospitalier et Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne (4 pages)

Page 74

DDT 86

86-2020-06-16-001

Arrêté n°2020-DDT-SPRAT-ER-179 portant modification d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de la Vienne au nom de : ACTIROUTE.

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires de la Vienne  
Service : Prévention des Risques et Animation Territoriale  
Unité : Éducation Routière

**Arrêté n°2020-DDT-SPRAT--ER-179**

**en date du 16 JUIN 2020**

**portant modification d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de la Vienne au nom de : ACTIROUTE.**

**La Préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite,  
Chevalier du Mérite agricole.**

**VU** le code de la Route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, L.213-1 à L.213-7, L.223-6, R.212-1 à R.213-6 et R.223-5 à R.223-8 ;

**VU** la loi n°2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière ;

**VU** le décret n°2000-1038 du 24 octobre 2000 relatif à l'obligation de suivre une formation spécifique pour certains conducteurs auteurs d'une infraction ayant donné lieu à une perte de points égale ou supérieure au tiers du nombre de points initial et modifiant le code de la route ;

**VU** le décret n°2003-642 du 11 juillet 2003 portant application de certaines dispositions de la loi n°2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière et modifiant notamment le code pénal, le code de procédure pénale et le code de la route ;

**VU** le décret n°2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** le décret n°2015-1537 du 25 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives à la formation à la conduite et à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 12 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**VU** l'arrêté n°2018-DDT-SPRAT-108 en date du 28 février 2018 portant modification d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de la Vienne au nom de : ACTIROUTE ;

**VU** l'arrêté n°2018-DDT-SPRAT-19 en date du 15 janvier 2018 portant renouvellement d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le département de la Vienne au nom de : ACTIROUTE ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-SG-DCPPAT-018 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

**VU** la décision n°2020-DDT-08 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

**CONSIDÉRANT** la demande en date du 12 juin 2020 présentée par M. Joël Polteau, directeur de la société, sollicitant une modification d'agrément pour l'exploitation d'un établissement assurant la formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire (changement de lieux de stages – ajout d'une salle) ;

**CONSIDÉRANT** que la demande remplit les conditions réglementaires ;

**SUR** la proposition du Directeur départemental des territoires ;

### **-ARRÊTE-**

**Article 1 :** « L'ARTICLE 3 de l'arrêté n°2018-DDT-SPRAT-19 en date du 15 janvier 2018 est modifié ainsi qu'il suit :

L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formation supplémentaire suivante : **IBIS STYLES – 7 rue Victor Hugo – 86000 POITIERS** ».

Le reste sans changement.

**Article 2 :** Le Directeur départemental des territoires de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à l'intéressé et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires,  
Par subdélégation,

Le Chef de Service  
Prévention des Risques  
et Animation Territoriale

Frédéric DAGÈS

Direction Départementale de la Protection des Populations

86-2020-06-15-003

Arrêté N° 2020/DDPP/N° 096 attribuant l'habilitation  
sanitaire à Madame CARRIO DURICH Silvia Docteur  
vétérinaire à 86500 MONTMORILLON

*attribution habilitation sanitaire*



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

**Service santé, protection  
animales et environnement**

**ARRETE N° 2020/DDPP/N° 096**

**en date du 15 juin 2020**

**attribuant l'habilitation sanitaire provisoire à Madame CARRIO DURICH Silvia Docteur  
Vétérinaire à 86500 MONTMORILLON (Vienne)**

LA PRÉFÈTE DE LA VIENNE  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier du Mérite agricole,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 201-1 à L. 201-13 et D. 201-1 à R. 201-11 relatifs à la prévention, à la surveillance et à la lutte contre les dangers sanitaires concernant les animaux et les végétaux ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 203-1 à L. 203-11, R. 203-1 à D. 203-21 et R. 242-33 relatifs aux vétérinaires sanitaires et aux vétérinaires mandatés ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 223-1 et suivants et R. 223-3 et suivants relatifs à la police sanitaire ;
- VU l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-020 en date du 03 février 2020 donnant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN, directrice départementale de la Protection des Populations de la Vienne ;
- VU la décision n°SG-2020-02 en date du 04 février 2020 portant subdélégation de signature ;
- VU la demande présentée par le docteur CARRIO DURICH Silvia domicilié(e) professionnellement à 3 bis avenue Pasteur 86500 Montmorillon ;

Considérant que le docteur CARRIO DURICH Silvia remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

SUR proposition de la préfète de la Vienne ;

**ARRETE :**

Article 1 – L'habilitation sanitaire prévue aux articles L 203-1, R 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime est attribuée à Madame CARRIO DURICH Silvia inscrit(e) au tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la Région Nouvelle-Aquitaine sous le numéro national 14140, Docteur Vétérinaire à BERITOVET 3, bis avenue Pasteur 86500 MONTMORILLON, sous réserve de la réalisation, dans un délai d'un an, de la formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire ;.

Article 2 – A la date anniversaire de la délivrance de l'habilitation provisoire, le Docteur CARRIO DURICH Silvia, devra justifier de la réalisation de son obligation de formation préalable et l'habilitation pérenne pourra alors lui être délivrée. L'habilitation pérenne est renouvelable par périodes de cinq ans tacitement reconduites, sous réserve, pour le vétérinaire habilité, de justifier à l'issue de chaque période, auprès du préfet de la Vienne, du respect des obligations de formations continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

- Article 3 – Madame CARRIO DURICH Silvia s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéants financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrite par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.
- Article 4 – Madame CARRIO DURICH Silvia pourra être appelé(e) par la préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il/elle a été désigné(e) vétérinaire sanitaire. Il/elle sera tenu(e) de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.
- Article 5 – Le vétérinaire habilité qui souhaite modifier les activités ou les espèces animales pour lesquelles il a été habilité, en présente la demande auprès du préfet de la Vienne qui accepte la modification sollicitée si celle-ci n'est pas de nature à remettre en cause le bon exercice des missions.  
Le vétérinaire habilité informe, dans les meilleurs délais, le préfet de la Vienne de tout changement de situation susceptible de remettre en cause les conditions dans lesquelles l'habilitation lui a été délivrée et le bon exercice de ses missions.  
Le vétérinaire habilité peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer le préfet de la Vienne au plus tard trois mois avant la date à laquelle il entend cesser d'exercer les activités liées à cette habilitation.
- Article 6 – Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions administratives et pénales (notamment suspension, retrait de l'habilitation) prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.
- Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les 2 mois suivant sa notification à l'intéressé(e).
- Article 8 – Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne et la Directrice Départementale de la Protection des Populations, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Poitiers, le 15 juin 2020

P/La PRÉFÈTE et par délégation,  
P/La Directrice Départementale de la Protection des Populations,  
La Chef de Service Santé et Protection Animales



Séverine ETCHESSAHAR

## Direction départementale des territoires

86-2020-06-09-004

AI N°16-2020-06-09-005

Délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2020-2021 à l'organisme Unique de Gestion Collective Cogest'Eau sur les sous-bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor-Izonne, de la Péruse, du Bief, de l'Aume-Couture, de la Charente-Amont, de l'Auge, de l'Argence, de la Nouère, du Sud-Angoumois, de la Charente-Aval (de Vindelle à la limite départementale entre la Charente et la Charente-maritime), du Né et sur la nappe de la Bonnardelière.



PRÉFECTURE DE  
LA CHARENTE

PRÉFECTURE DE  
LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE DES  
DEUX-SÈVRES

PRÉFECTURE DE  
LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires de la Charente  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime  
Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale des Territoires de la Vienne

**Arrêté interpréfectoral N°  
délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2020-2021  
à l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'Eau  
sur les sous-bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor-Izonne, de la Péruse, du Bief,  
de l'Aume-Couture, de la Charente-Amont, de l'Auge, de l'Argence, de la Nouère,  
du Sud-Angoumois, de la Charente-Aval (de Vindelle à la limite départementale entre la Charente  
et la Charente-Maritime), du Né et sur la nappe de la Bonnardelière.**

**La préfète de la Charente  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Préfète coordonnatrice du sous-bassin de la Charente**

**Le préfet de la Charente-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**La préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole**

VU le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature du tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2015 du préfet de la Région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 novembre 2019 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 1995 fixant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux dans le département de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1995 fixant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux dans le département des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2003 fixant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux dans le département de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2010 fixant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux dans le département de la Vienne ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013351-0012 du 17 décembre 2013 portant désignation de Cogest'eau en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur les sous-bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor-Izonne, de la Péruse, du Bief, de l'Aume-Couture, de la Charente-Amont, de l'Auge, de l'Argence, de la Nouère, du Sud-Angoumois, de la Charente-Aval (de Vindelle à la limite départementale entre la Charente et la Charente-Maritime), du Né et sur la nappe de la Bonnardelière ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 20 avril 2017 délivrant l'autorisation unique pluriannuelle à l'organisme unique de gestion collective Cogest'Eau ;

Vu les consultations menées et les avis reçus au titre de l'article R214-10 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par l'organisme unique de gestion collective Cogest'Eau, en vue d'obtenir l'homologation du plan annuel de répartition 2020-2021 pour les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles ;

Vu la notification des volumes prélevables par le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordinateur du bassin Adour-Garonne en date du 9 novembre 2011 ;

Vu le protocole d'accord entre l'État et la profession agricole en date du 21 juin 2011 ;

Vu l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département de la Charente en date du 25 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département de la Vienne en date du 28 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département de la Charente-Maritime en date du 25 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département des Deux-Sèvres en date du 25 mai 2020 ;

Considérant que les prélèvements faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation préfectorale unique pluriannuel au titre du code de l'environnement ;

Considérant que conformément au deuxième alinéa de l'article R.181-7 du code de l'environnement, le plan de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque préleveur-irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement ;

Considérant que les volumes demandés par l'organisme unique Cogest'Eau dans le présent plan de répartition ne respectent pas le jugement du tribunal administratif de Poitiers du 9 mai 2019 annulant l'autorisation unique de prélèvement (AUP) délivrée à l'OUGC Cogest'Eau, avec une application différée au 1er avril 2021.

Considérant que les volumes modifiés par l'administration dans le présent plan de répartition respectent le jugement du tribunal administratif de Poitiers du 9 mai 2019 annulant l'autorisation unique de prélèvement (AUP) délivrée à l'OUGC Cogest'Eau.

Considérant que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau ;

Considérant que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau comprises sur le périmètre de gestion collective de l'OUGC Cogest'Eau ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne ;

# ARRÊTÉ

## TITRE I - OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION

### Article 1 : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

#### **Organisme unique de gestion collective Cogest'Eau**

Z.E. Ma Campagne - 53 Impasse Louis Daguerre - 16000 ANGOULEME

représenté par monsieur Sébastien SCHAEFFER, son président, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition 2020-2021 prévue aux articles R.214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sur le bassin versant de la Charente où Cogest'Eau est désigné en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté, et est dénommé ci-après « le bénéficiaire ».

La liste des préleveurs irrigants et les conditions de prélèvement pour la campagne d'irrigation 2020-2021 sont détaillés en annexe 1.

### Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2020-2021 est accordée jusqu'au 31 mars 2021 selon la décomposition période-usage suivante :

- ⇒ Période étiage printemps-été : du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2020
- ⇒ Période hivernale hors étiage (VH) : du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2021
  - ✓ Recharge plans d'eau ou retenues de substitution,
  - ✓ Maraîchage, ...

Cette homologation du plan annuel de répartition pourra être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

### Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2020-2021 et modification

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier d'homologation pour la campagne d'irrigation 2020-2021.

Toute modification entraînant un changement notable des éléments du dossier doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

## TITRE II - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES RELATIVES A L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

### Article 4 : Prescriptions spécifiques

#### En phase d'exploitation

Les préleveurs irrigants sont autorisés au titre de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement susvisé à effectuer des prélèvements d'eau à des fins d'irrigation au moyen des installations existantes, dans le milieu superficiel, des réserves ou plans d'eau, ou dans la nappe souterraine, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, dans les conditions et selon les caractéristiques du pompage précisées en annexe 1, à savoir un débit horaire, un volume autorisé par ouvrage et la localisation des ouvrages.

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondants
1.3.1.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu à l'article L214-9 du Code de l'environnement, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone ou des mesures permanentes de répartition quantitative instituée, notamment au titre de l'article L211-2 du Code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m <sup>3</sup> /h (A) 2° Dans les autres cas (D)	Autorisation	Arrêté du 11 septembre 2003

### EAUX SUPERFICIELLES :

Le volume étiage autorisé (VE) est le volume prélevable entre le 1er avril et le 30 septembre 2020 nonobstant les limitations de prélèvement qui peuvent intervenir en cours d'année.

Pour la période d'été, du 17 juin au 30 septembre 2020 le préleveur bénéficiaire répartit le volume autorisé, déduction faite du volume utilisé du 1er avril au 17 juin selon le taux hebdomadaire défini chaque semaine par arrêté préfectoral, et suivant les mesures de restriction en application de l'arrêté-cadre en cours sur le bassin versant de la Charente où Cogest'Eau est désigné en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)..

Sur les unités hydrographiques de **Charente-Amont, Bonnardelière, Charente-Aval et Né**, pour la période du 1er avril au 17 juin 2020, un volume additionnel de printemps (VAP) peut être attribué conformément aux modalités définies dans le protocole d'accord du 21 juin 2011. Ce volume n'est pas reportable après le 17 juin.

L'attribution de ce volume additionnel de printemps est conditionnée aux valeurs décrites dans le tableau suivant :

Unités hydrographiques	Indicateurs de référence	Débit moyen ou valeur mesurée
<b>Charente-Amont</b> <i>Fleuve Charente de sa source à Angoulême et certains affluents</i>	Station Vindelle et Piézo Ruffec	> 20 m <sup>3</sup> /s au 15 mars et > -3,00 m au 15 mars
<b>Charente-Amont</b> <i>Prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière</i>	Piézo Saint-Pierre-d'Exideuil <i>Bonnardelière</i>	> -7,00 m au 15 mars
<b>Charente-Aval</b> <i>Fleuve Charente à l'aval d'Angoulême</i>	Station Chaniers <i>Pont de Beillant</i>	> 40 m <sup>3</sup> /s entre le 15 mars et le 31 mars
<b>Né</b>	Station Salles d'Angles <i>Les Perceptiers</i>	> 2 700 l/s entre le 15 mars et le 31 mars

Le volume hivernal autorisé (VH), hors période d'étiage, est le volume prélevable entre le 1er octobre 2020 et le 31 mars 2021

### EAUX STOCKÉES :

Le volume annuel autorisé (VA) est le volume prélevable utilisable de la réserve ou plan d'eau du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Ce volume est limité à la contenance de l'ouvrage.

### Conditions de remplissage des réserves ou plans d'eau

Les préleveurs irrigants sont autorisés à remplir leur(s) réserve(s) ou plan(s) d'eau, conformément à l'arrêté préfectoral annuel réglementant la manœuvre des vannes sur les cours d'eau, suivant les limitations de prélèvement qui peuvent intervenir en cours d'année et sous réserve du maintien du débit réservé des cours d'eau (Article L.214-18 du Code de l'Environnement)

## **EAUX SOUTERRAINES :**

Le volume étiage autorisé par ouvrage (VE) pour les prélèvements effectués dans la "nappe de la Bonnardelière" et dans la zone de gestion "Péruse Z-06a et Z-06b" est le volume prélevable entre le 1er avril 2020 et le 30 septembre 2020 nonobstant les limitations de prélèvement qui peuvent intervenir en cours d'année.

Le volume annuel autorisé par ouvrage (VA) pour les autres prélèvements effectués en "nappe souterraine déconnectée" du Jurassique est le volume prélevable entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021 nonobstant les limitations de prélèvement qui peuvent intervenir en cours d'année.

## **RETENUES DE SUBSTITUTION :**

Le volume de remplissage hivernal autorisé par ouvrage (VH) est le volume prélevable autorisé entre le 1er octobre 2020 et le 15 avril 2021, suivant les dispositions réglementaires définies individuellement pour chaque retenue et notifiées au préleveur irrigant.

### **Article 5 : Moyens d'analyses, de surveillance et de contrôle**

Les modalités des prélèvements sont conformes à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié et notamment :

- ⇒ L'indication du code d'identification police de l'eau est à reporter sur l'installation de pompage, au droit du prélèvement de manière lisible ;
- ⇒ L'installation est obligatoirement équipée d'un compteur volumétrique conformément à l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003 ;
- ⇒ Tout exploitant prend les mesures techniques nécessaires au bon fonctionnement continu du compteur sur son point de prélèvement. En cas de panne du compteur, l'exploitant dispose de 48 heures pour déclarer le dysfonctionnement. La remise en service de l'installation de comptage doit être également signalée dans les 48 heures après la réparation. Ces informations sont portées à la connaissance du service en charge de la police de l'eau par tout moyen écrit ou par mail à la convenance du préleveur irrigant.

### **Tenue du registre d'exploitation** (articles 10 et 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003)

Les index et volumes consommés du ou des compteurs doivent être relevés et consignés par chaque préleveur irrigant sur un registre spécialement ouvert à cet effet en fonction des différentes ressources.

Ce registre est tenu en permanence à la disposition des agents de la police de l'eau.

Les données sont conservées trois ans par les déclarants.

**Les index doivent être transmis au service chargé de la Police de l'eau de la DDT** selon les conditions spécifiées dans la notification individuelle de prélèvement délivrée à chaque préleveur irrigant, **même en cas de non-consommation.**

## **TITRE III- DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 6 : Publication et information des tiers**

En application des articles R.181-44 et R. 214-31-3 du code de l'environnement, le présent arrêté fait l'objet des publications suivantes :

- ⇒ Parution au recueil des actes administratifs des préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne dans un délai de quinze jours à compter de l'adoption de la décision ;
- ⇒ Transmission pour information aux présidents des commissions locales de l'eau dont le ressort est inclus en tout ou partie dans le périmètre de l'organisme unique (R.214-31-3) ;

- ⇒ Mise à disposition du public sur le portail Internet des services de l'État des préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne pendant une durée d'au moins 6 mois (R.214-31-3) ;
- ⇒ Communication aux mairies concernées pour affichage durant un mois. L'accomplissement de cette formalité est transmise à la Direction départementale des territoires concernée (R.181-44).

Les préfets de la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne notifient à chacun des préleveurs irrigant de leur département le volume d'eau qu'ils peuvent prélever en application du plan de répartition homologué et leur indiquent les modalités de prélèvement à respecter ;

#### **Article 7 : Voies et délais de recours**

---

Toute contestation dirigée contre un arrêté préfectoral pris en application des articles R. 214-31-2 ou R. 214-31-3 doit, à peine d'irrecevabilité du recours devant la juridiction compétente, être soumise au préalable au préfet qui l'instruit dans les conditions prévues par l'article R. 214-36 du Code de l'Environnement.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, d'un recours gracieux auprès du préfet et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers.

Un recours peut être déposé auprès du tribunal administratif de Poitiers sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, des copies du recours n'ont pas nécessité d'être produites, un enregistrement immédiat étant assuré sans délai d'acheminement.

#### **Article 8 : Exécution**

---

Les secrétaires généraux des préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, le maire de la commune d'Angoulême, les maires des communes sur les secteurs des sous-bassins du Son-Sonnette, de l'Argenton-Izonne, de la Péruse, du Bief, de l'Aume-Couture, de la Charente-Amont, de l'Auge, de l'Argence, de la Nouère, du Sud-Angoumois, de la Charente-Aval (de Vindelle à la limite départementale entre la Charente et la Charente-Maritime), du Né et sur la nappe de la Bonnardelière, la directrice départementale des territoires de la Charente, les directeurs départementaux des territoires de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, les chefs des offices français de la biodiversité (OFB) de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective.

Fait à Angoulême, le 09 JUN 2020

La Préfète de la Charente,  
Coordonnatrice du sous-bassin de la Charente



Marie LAJUS



PRÉFECTURE DE  
LA CHARENTE

PRÉFECTURE DE  
LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE DES  
DEUX-SÈVRES

PRÉFECTURE DE  
LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires de la Charente  
Direction Départementale des Territoires de la Charente-Maritime  
Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres  
Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Arrêté interpréfectoral N°  
délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2020-2021  
à l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'Eau  
sur les sous-bassins du Son-Sonnette, de l'Argentor-Izonne, de la Péruse, du Bief,  
de l'Aume-Couture, de la Charente-Amont, de l'Auge, de l'Argence, de la Nouère,  
du Sud-Angoumois, de la Charente-Aval (de Vindelle à la limite départementale entre la Charente  
et la Charente-Maritime), du Né et sur la nappe de la Bonnardelière.

La Préfète de la Charente  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Préfète coordonnatrice du sous-bassin de la Charente

Le préfet de la Charente-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole

Fait à La Rochelle

Le Préfet de la Charente-Maritime,

Nicolas BASSELIER

Fait à Niort

Le Préfet des Deux-Sèvres,

  
Emmanuel AUBI

Fait à Poitiers

La Préfète de la Vienne,

  
La Préfète de la Vienne,  
Chantal CASTELNOT

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021	
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-001	10075	SCEA AUGIER G-P	PT-16-SU-AR-001	21158	483230	6520980	16	CHAMPNIERS	Les Giraudières	ZA 35			F	45		23 946			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-002	10076	EARL CHAMP JOYEUX	PT-16-SU-AR-002	21367	479983	6518757	16	CHAMPNIERS	L'en Dessous	AC 56		Non Codifié	F	60		10 527			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-003	10077	EARL DE L'AIGUILLE	PT-16-SU-AR-003	21415	479969	6519094	16	CHAMPNIERS	La Fontenelle	OQ 654			F	45		13 325			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-004	10078	EARL TOURNIER	PT-16-SU-AR-004	20975	479738	6518815	16	CHAMPNIERS	Les Naudins	AC 443		Non Codifié	F	70		31 148			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-005	10079	EARL DE LA MARVAILLERE - EARL DE L'AIGUILLE	PT-16-SU-AR-006	21131	480530	6519322	16	CHAMPNIERS	Les Fougères	OQ 110		Non Codifié	F	110		33 550			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-006	10080	SCEA DU PARC	PT-16-SU-AR-007	21115	481670	6521325	16	ANAIS	Pinelot	ZE 18			F	50		17 536			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-006	10080	SCEA DU PARC	PT-16-SU-AR-008	21116	481452	6520329	16	CHAMPNIERS	Pré du Breuil	AI 320			F	120		16 017			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-006	10080	SCEA DU PARC	PT-16-SU-AR-009	21114	483010	6523956	16	ANAIS	L'étang	ZB 8	06857X0040		F	40		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-008	10082	GUINDON Hélène	PT-16-SU-AR-011	21134	483814	6520837	16	ANAIS	Près Personniers	ZD 48			F	30		13 932			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENCE	OUV-16-SU-AR-009	10083	BOUTENEGRE Vincent	PT-16-SU-AR-012	21071	480341	6519211	16	CHAMPNIERS	Les Fougères de Churet	OQ 763			F	170		28 749			
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES ARGENCE :</b>																			<b>198 730</b>		

EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-001	10090	BAUDINAUD Jean-Christophe	PT-16-SU-AI-001	20682	488136	6544229	16	POURSAC	Le Grand Moulin	ZE 104			F	70		39 976			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-002	10091	GAEC CHAMPENOIS	PT-16-SU-AI-002	21129	495720	6546419	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	La Croix	0A 226			F	25		13 325			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-003	10092	GAEC ALBERT	PT-16-SU-AI-003	20722	491825	6546337	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Pougné	0B 29			F	60		36 178			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-004	10093	EARL Laurent BALLON	PT-16-SU-AI-004	20954	489143	6545152	16	SAINT-GEORGES	Font Piaux	0A 741a			F	150		79 952			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-004	10093	EARL Laurent BALLON	PT-16-SU-AI-005	20955	487088	6543761	16	POURSAC	Villeneuve	ZD 109			F	70		13 325			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-005	10094	GAEC DE L'ARGENTOR	PT-16-SU-AI-006	20798	488126	6544220	16	POURSAC	Le Grand Moulin	ZE 23			F	100		85 282			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-005	10094	GAEC DE L'ARGENTOR	PT-16-SU-AI-007	20799	488126	6544220	16	POURSAC	Le Grand Moulin	ZE 23			F	50		16 657			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-006	10095	SCEA METAIRIE DE GARNAUD	PT-16-SU-AI-008	20678	486671	6543461	16	POURSAC	Champs de l'Isle	ZN 33			F	20		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-007	10096	MUSSET Patrick	PT-16-SU-AI-009	21095	488360	6552782	16	BIOUSSAC	Oyer	ZO 2			F	80		39 110			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-008	10097	EARL DU MOULIN JOLI	PT-16-SU-AI-010	21211	491490	6552474	16	NANTEUIL-EN-VALLÉE	Moutardon - Le Bois Joli	0E 99			F	60		39 043			
EAUX SUPERFICIELLES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-SU-AI-009	10098	FERME DU MAS	PT-16-SU-AI-011	21126	488593	6551973	16	BIOUSSAC	Le Mas	ZL 67			F	15		7 500	1 500		
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES ARGENTOR-IZONNE :</b>																			<b>380 348</b>	<b>1 500</b>	

EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-001	10099	AUBINAUD Kathy	PT-16-SU-AG-001	21209	466738	6532924	16	MONS	Rancogne	AL 55	06844X0029		F	225		46 639			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-003	10101	DOUBLET Jean Marie	PT-16-SU-AG-004	21335	462264	6529498	16	VAL-D'AUGE	Pré La Brousse	051-ZC 4	06844X0084		F	35		10 727			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-004	10102	EARL DE MONTAIGON	PT-16-SU-AG-005	21181	465385	6532152	16	MONS	Montaigon	ZT 32		Non Codifié	F	70		19 122			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-005	10103	SCEA DU BARDONNEAU	PT-16-SU-AG-006	21587	460189	6530515	16	VAL-D'AUGE	Le Bardonneau	000-ZI 78		160001753	F	30		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-005	10103	SCEA DU BARDONNEAU	PT-16-SU-AG-007	21588	460356	6530426	16	VAL-D'AUGE	Le Bardonneau	000-ZI 31		160001753	F	30		5 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-006	10104	EARL DU LOGIS DE MORTIER	PT-16-SU-AG-008	20973	457865	6529468	16	VAL-D'AUGE	Les Grandes Versennes	017-ZK 3		Non Codifié	F	30		23 099	1 500		
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-006	10104	EARL DU LOGIS DE MORTIER	PT-16-SU-AG-009	20974	459084	6530691	16	VAL-D'AUGE	Le Grand Pré	000-ZH 84			F	4		2 600			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-007	10105	EARL LES CHARRIERS	PT-16-SU-AG-010	21122	458168	6529808	16	VAL-D'AUGE	Les Frouins	017-ZH 04			F	40		17 763			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-008	10106	GAEC DE LANVILLE	PT-16-SU-AG-011	21326	467888	6534335	16	MARCILLAC-LANVILLE	La Cloitrie	ZO 78			F	18		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-009	10107	GUEDON Philippe	PT-16-SU-AG-012	21309	465631	6529900	16	GOURVILLE	Ferrières	156-ZP 40			F	22		5 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-011	10109	SAUVAGE Jean-Yves	PT-16-SU-AG-014	21274	459934	6528950	16	VAL-D'AUGE	Le Marais des paccages	228-OC 199		160003778	F	60		10 754			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-012	10110	MARRY Jérémy	PT-16-SU-AG-015	21327	460203	6532538	16	VAL-D'AUGE	Les Trois Ormeaux	000-0A 327			F	100		19 675			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-015	10644	SCEA PEROT Jean-Guy	PT-16-SU-AG-020	21638	460265	6531484	16	VAL-D'AUGE	Champs du Gâts	000-ZH 43			F	60		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUGE	OUV-16-SU-AG-015	10644	SCEA PEROT Jean-Guy	PT-16-SU-AG-021	21639	460498	6530833	16	VAL-D'AUGE	Champs du Bardonnaud	000-ZE 65			F	20		6 150			
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES AUGÉ :</b>																			<b>196 529</b>	<b>1 500</b>	

EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-001	10127	ASL LES PETITES OUCHES	PT-16-SU-AC-001	21221	471786	6534181	16	AMBÉRAC	Les Petites Ouches	ZC 21			F	125		99 940		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-002	10128	SARL BAUDOUIN	PT-16-SU-AC-002	21369	468667	6549578	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Frédière	ZT 6	06611X0051		F	60		36 578		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-003	10129	EARL BEAUMONT	PT-16-SU-AC-003	21098	467377	6551084	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Les Quantins	ZA 144			F	84		76 621		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-004	10130	BOULNOIS Patrick	PT-16-SU-AC-004	21048	461778	6543422	16	LUPSALUT	Le Petit Moulin	AB 225			F	80		7 460		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-004	10130	BOULNOIS Patrick	PT-16-SU-AC-005	21049	470322	6534989	16	AMBÉRAC	Le Goyaud	AB 76			F	80		53 434		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-005	10131	EARL LES JARDINS DE L'OSME	PT-16-SU-AC-006	21317	466895	6549432	16	LONGRÉ	La Métairie	0B 246	06604X0179		F	70		33 646	3 000	
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-005	10131	EARL LES JARDINS DE L'OSME	PT-16-SU-AC-007	21318	466895	6549432	16	LONGRÉ	La Métairie	0B 246			F	30		7 000	4 000	
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-005	10131	EARL LES JARDINS DE L'OSME	PT-16-SU-AC-008	21319	467186	6550016	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Pré Melleran	ZV 23			F	16		7 000	4 000	
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-007	10133	EARL DU CHENE ROUVRE	PT-16-SU-AC-011	21080	467309	6551172	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	La Villeprévoir	ZA 141			F	60		28 483		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-008	10134	EARL DU RONDEAU	PT-16-SU-AC-012	21063	468622	6550084	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Vigne de Rondeau	ZS 6	06611X0031		F	110		37 797		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-008	10134	EARL DU RONDEAU	PT-16-SU-AC-013	21064	468622	6550084	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Vigne de Rondeau	ZS 6			F	50		16 657		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-009	10135	COTE Dominique	PT-16-SU-AC-014	21066	460947	6537315	16	VERDILLE	Landonne	AE 1			F	90		51 536		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-012	10138	PRUDHOMME Félicien	PT-16-SU-AC-017	21192	467487	6547433	16	BRETTES	Les Fillons	ZM 41	06608X0051		F	110		75 248		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-013	10139	EARL DE CHANTEMERLE	PT-16-SU-AC-018	21225	467557	6541301	16	SAINTE-FRAIGNE	Chantemerle	OC 80			F	120		40 909		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-014	10140	EARL DE CHANTERINE	PT-16-SU-AC-019	20978	464651	6539110	16	ORADOUR	Marais commun	ZI 1			F	100		40 076		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-014	10140	EARL DE CHANTERINE	PT-16-SU-AC-020	20979	464722	6539098	16	ORADOUR	Marais commun	ZO 95			F	100		39 803		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-015	10141	EARL BBIO	PT-16-SU-AC-022	21216	463291	6541811	16	LUPSALUT	Gaillard	AD 161			F	60		57 299		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-016	10142	EARL DE LA CLIE	PT-16-SU-AC-024	21172	469201	6543322	16	ÉBRÉON	Queue du pré	0A 721			F	120		12 732		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-018	10144	SCEA DES ALLARDS	PT-16-SU-AC-026	21088	465589	6551367	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Les Allards	ZY 149	06604X0187		F	120		8 980		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-019	10145	EARL DES BOULEAUX	PT-16-SU-AC-027	21182	465519	6542429	16	SAINTE-FRAIGNE	Les Varennes	ZE 63			F	120		36 518		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-020	10146	SCEA DU CAILLAUD	PT-16-SU-AC-028	21139	461915	6537140	16	VERDILLE	Le Caillaud	ZA 53			F	100		42 354		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-021	10147	EARL DU CHAMP GIGNOUX	PT-16-SU-AC-029	21445	470628	6541976	16	ÉBRÉON	La Potonnière	0B 1516			F	30		12 659	500	
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-022	10123	SCEA LA FONT BRISSON	PT-16-SU-AC-031	21137	466988	6545286	16	SAINTE-FRAIGNE	Merlageau	0E 218	160002239		F	60		13 325		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-022	10123	SCEA LA FONT BRISSON	PT-16-SU-AC-032	21138	470111	6535435	16	MARCILLAC-LANVILLE	Langle	AC 71			F	130		26 651		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME																			

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021	
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-025	10150	EARL GODY	PT-16-SU-AC-037	21207	467363	6542120	16	SAINT-FRAIGNE	Fontaine des Aussegrains	0C 155			F	100		45 852			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-027	10152	EARL LE CLOS DU CHAMBON	PT-16-SU-AC-040	21310	464884	6542894	16	SAINT-FRAIGNE	La Conche - Pré Menard	YE 188			F	60		16 943			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-027	10152	EARL LE CLOS DU CHAMBON	PT-16-SU-AC-041	21311	467185	6543427	16	SAINT-FRAIGNE	Chambon - Pré de la Monge	AC 78			F	60		27 723			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-028	10153	EARL PRUDHOMME	PT-16-SU-AC-042	21189	465646	6542319	16	SAINT-FRAIGNE	Culasson	YD 25			F	90		46 645			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-028	10153	EARL PRUDHOMME	PT-16-SU-AC-043	21190	469356	6548985	16	BRETTES	Les Renouvelis	ZO 34	06611X0015	160003033	F	150		25 538			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-029	10154	SCEA GACOUGNOLLE Jean Claude	PT-16-SU-AC-044	21069	471353	6543577	16	SOUVIGNÉ	Les Renardières	ZI 284			F	60		11 532			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-030	10155	EARL DES OLIVETTES	PT-16-SU-AC-040	21084	467354	6542110	16	SAINT-FRAIGNE	Chantemerle	0C 58			F	130		17 863			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-031	10156	GAEC DES ORMEAUX	PT-16-SU-AC-045	20982	466757	6540140	16	SAINT-FRAIGNE	Briand	ZH 03			F	180		61 949			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-031	10156	GAEC DES ORMEAUX	PT-16-SU-AC-046	20983	466765	6541878	16	SAINT-FRAIGNE	Jarland	YB 07			F	50		15 158			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-031	10156	GAEC DES ORMEAUX	PT-16-SU-AC-047	20984	465710	6539754	16	ORADOUR	Coudret	AD 131			Non Codifié	F	50	22 653			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-031	10156	GAEC DES ORMEAUX	PT-16-SU-AC-048	20985	465713	6539739	16	ORADOUR	Coudret	AD 131			Non Codifié	F	110	40 975			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-032	10157	SCEA LE FOUR DU BREUIL	PT-16-SU-AC-049	21057	462135	6536212	16	VERDILLE	Le Breuil	AI 258			F	100		33 313			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-033	10158	SCEA DU BREUIL TIZON	PT-16-SU-AC-050	21260	466746	6550606	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Métairie de Ferret	ZX 78	06604X0126		F	70		33 526			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-033	10158	SCEA DU BREUIL TIZON	PT-16-SU-AC-051	21261	467673	6550350	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Garenne du Breuil-Tizon	ZV 24	06611X0033		F	100		27 523			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-034	10159	SCEA DU CHAMP DU FRENE	PT-16-SU-AC-052	21236	467116	6547550	16	LONGRÉ	Villemorin	0D 976	06608X0086		F	80		124 485	6 400		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-035	10160	EARL DU GALIMENT	PT-16-SU-AC-054	21160	461594	6539365	16	BARBEZIÈRES	La Prairie	ZC 31			F	70		19 988			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-035	10160	EARL DU GALIMENT	PT-16-SU-AC-055	21161	460126	6539473	16	BARBEZIÈRES	Le Bourg	ZA 108			F	70		19 988			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-036	10161	LEROUX Daniel	PT-16-SU-AC-056	21349	467286	6551207	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	La Villeprévoir	ZA 139			F	80		23 319			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-038	10163	EARL MOINE Julien	PT-16-SU-AC-059	21112	469128	6543200	16	SAINT-FRAIGNE	Prépiraud	ZX 60			F	80		21 141			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-038	10163	EARL MOINE Julien	PT-16-SU-AC-060	21113	469022	6542968	16	SAINT-FRAIGNE	La Fonforton	ZX 74			F	140		85 402			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-039	10164	GAEC DES GOYAUDS	PT-16-SU-AC-061	21109	470323	6534984	16	AMBÉRAC	Le Goyaud	AB 76			F	100		51 076			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-041	10166	SCEA DES DEFFENDS	PT-16-SU-AC-063	20960	462912	6544710	16	LES GOURS	Les Eaux	AC 01	160002220		F	390		30 868			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-041	10166	SCEA DES DEFFENDS	PT-16-SU-AC-064	20961	463291	6544362	16	LES GOURS	Le Champ Rouge	AC 04			Non Codifié	F	130	10 454			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-041	10166	SCEA DES DEFFENDS	PT-16-SU-AC-065	20962	467513	6545341	16	SAINT-FRAIGNE	Grange à Chauvet	0E 30			Non Codifié	F	120	10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-041	10166	SCEA DES DEFFENDS	PT-16-SU-AC-066	20963	467430	6546151	16	SAINT-FRAIGNE	Pré de Lauhier	ZM 25			Non Codifié	F	230	26 890			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-043	10168	SCEA DU DOMAINE DE L'ANGLEE	PT-16-SU-AC-068	21156	464129	6535795	16	MONS	Prairie des Juifs	ZE 51			F	110		28 070			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-045	10162	PRUDHOMME Jean-Marc	PT-16-SU-AC-070	21480	466627	6538167	16	ORADOUR	La Rivière	AK 65			F	100		53 874	1 000		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-046	10634	SCEA CLEMENT Michel	PT-16-SU-AC-072	21482	469106	6542516	16	ÉBRÉON	Les Fontaines	ZD 16			F	60		5 810			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-16-SU-AC-047	17446	ROBLET Didier	PT-16-SU-AC-073	21648	468733	6537253	16	AIGRE	Sous le Pont	ZD 01			F	8		4 000	400		
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-17-SU-AC-1703105	10124	EARL LA FANTAISIE	PT-17-SU-AC-1703105	21173	456548	6542210	17	CHIVES	La Fantaisie- Grande Epee	ZM 53				65		27 983			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-17-SU-AC-17033107	10124	EARL LA FANTAISIE	PT-17-SU-AC-17033107	21174	456467	6542226	17	CHIVES	La Fantaisie- Grande Epee	ZM 53				65		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-17-SU-AC-171488	10124	EARL LA FANTAISIE	PT-17-SU-AC-171488	21175	456527	6542224	17	CHIVES	La Fantaisie- Grande Epee	ZM 53				65		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-17-SU-AC-171550	10123	SCEA LA FONT BRISSON	PT-17-SU-AC-1702230	21135	457718	6545017	17	CHIVES	Les Coux	ZB10				80		16 657			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-17-SU-AC-95477100	10126	VUE Stéphanie	PT-17-SU-AC-1702229	21451	455965	6547869	17	VILLIERS-COUTURE	La Touche - La Metairie	ZI 33				15		2 200			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-39	10115	GAEC LA GIRARDIERE	PT-79-SU-AC-79425	21255	467074	6562390	79	MELLERAN	Pré Guillon	ZP 91	06368X0039			20		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-48	10117	SCEA FORTIN	PT-79-SU-AC-79055	21054	464463	6559574	79	ARDILLEUX	Le Grand Clos	OB 655	06368X0043			50		33 313			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-48	10117	SCEA FORTIN	PT-79-SU-AC-79119	21055	464722	6559522	79	ARDILLEUX	Le Clos	OB 655	06368X0044			60		33 313			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-49	10118	EARL CHAVOUET	PT-79-SU-AC-79180	21206	462932	6547148	79	COUTURE-D'ARGENSON	Moulin Neuf	AS 20	06608X0095			80		76 621			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-51	10120	EARL LES CHIRONS	PT-79-SU-AC-79111	21103	462262	6548892	79	COUTURE-D'ARGENSON	Champ de Touchillard	AI 130	06604X0163			60		7 990			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-51	10120	EARL LES CHIRONS	PT-79-SU-AC-79196	21104	461785	6547926	79	COUTURE-D'ARGENSON	Les Vignes des Vallées	AT 244	06608X0064			60		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-52	10121	AUMAND Laurent	PT-79-SU-AC-79774	21097	465190	6552176	79	LOUBILLÉ	Bois Naudouin	ZI 17	06604X0178			65		69 398			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-53	10122	EARL LA ROCHONNIERE	PT-79-SU-AC-79237	21146	465130	6552035	79	LOUBILLÉ	La Rochonnière	ZI 254				130		41 022			
EAUX SUPERFICIELLES	AUME-COUTURE	OUV-79-SU-AC-53	10122	EARL LA ROCHONNIERE	PT-79-SU-AC-79375	21147	464599	6552915	79	LOUBILLÉ	Les Chétifs Champs	ZH 58-57				100		46 745			
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES AUME-COUTURE :</b>																		<b>2 365 449</b>	<b>15 300</b>		

EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-001	10173	EARL DU MOULIN	PT-16-SU-BI-001	21530	479514	6544601	16	TUZIE	Les Gravis	ZB 56	06616X0063			F	50	10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-004	10176	EARL CHAUSSEPIED	PT-16-SU-BI-004	21167	479127	6540955	16	JUILLÉ	Bec Oiseau	0B 293	160002241			F	25	10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-005	10177	EARL GAUTHIER	PT-16-SU-BI-005	21092	477305	6538461	16	LUXÉ	Pré Perrin	ZM 126	06616X0058			F	50	10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-006	10178	EARL PICAUD	PT-16-SU-BI-006	21398	475937	6539909	16	LIGNÉ	Le Bourg	0E 324	06616X0025			F	20	6 150			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-007	10179	EARL GUYARD Christian	PT-16-SU-BI-007	21337	476385	6537687	16	LIGNÉ	Chez Pauly	ZE 63	06616X0077			F	60	13 539			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-008	10180	GROLLEAU Jean Paul	PT-16-SU-BI-008	21570	479195	6541098	16	JUILLÉ	Bec Oiseau - La Faux	0B 54	06616X0076			F	25	10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-009	10181	EARL MASSONNAUD	PT-16-SU-BI-009	21110	478748	6545871	16	COURCÔME	Les Mossoheris	YL 30				F	40	12 946			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-010	10182	RAGOT Guillaume	PT-16-SU-BI-010	21486	479194	6545438	16	TUZIE	Le Chambon	ZA 46	06616X0015			F	20	10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-011	10183	EARL GRAINES DE VIE	PT-16-SU-BI-011	21464	477295	6540700	16	JUILLÉ	Les Acheneaux	ZB 183	06616X0071			F	40	12 659			
EAUX SUPERFICIELLES	BIEF	OUV-16-SU-BI-012	10184	EARL LES RENASSONS	PT-16-SU-BI-012	21555	476809	6540092	16	LIGNÉ	Anguillard	ZC 55				F	60	45 972			
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES BIEF :</b>																			<b>141 266</b>		

EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-001	10219	ASA DE PUYRENAUD	PT-16-SU-CA-001	20900	477445	6514889	16	BALZAC	Pré Boissot	ZC 96				F	400	114 100	276 767
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-002	10220	ASAI DE VARS-CHAMPNIERS	PT-16-SU-CA-002	20869	477757	6519360	16	VARS	Coursac	ZY 182				F	633	201 400	488 572
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-004	10222	SCEA CHAMPS D'OLIVIER	PT-16-SU-CA-005	20840	475422	6516479	16	BALZAC	Les Reigniers	AH 33				F	60	35 000	23 319
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-005	10223	DUJARDIN Didier	PT-16-SU-CA-006	20684	476647	6523565	16	VARS	Pré du Reclus	0B 1292				F	160	27 917	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-006	10224	SCEA BRIAND	PT-16-SU-CA-007	20686	476089	6519607	16	VARS	Prairie de Coursac	ZY 68				F	235	36 900	89 413
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-007	10225	EARL DOMAINE DU MURIER	PT-16-SU-CA-008	20808	474598	6515751	16	BALZAC	Grand Bois	0C 1172				M	40		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-007	10225	EARL DOMAINE DU MURIER	PT-16-SU-CA-009	20809	476496	6517209	16	BALZAC	L'Houmade	ZH 17				M	40	4 000	10 000
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-007	10225	EARL DOMAINE															

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieuudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-013	10232	EARL FOUGERE ET FILS	PT-16-SU-CA-018	20859	474518	6515805	16	VINDELLE	La Grande Pièce	0C 686			F	55	14 000	33 313	1 500	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-013	10232	EARL FOUGERE ET FILS	PT-16-SU-CA-019	20860	474527	6515825	16	VINDELLE	La Grande Pièce	0C 686			F	25	400	1 500		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-014	10233	GAEC DU RENCLOS	PT-16-SU-CA-020	20792	476034	6523348	16	VARS	Le Renclos	ZD 185			F	100	18 800	54 767		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-015	10234	SCEA JOUBERT	PT-16-SU-CA-021	20701	475832	6519614	16	VARS	Ouche	YA 49			F	550	51 100	121 927		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-015	10234	SCEA JOUBERT	PT-16-SU-CA-022	20702	476411	6519805	16	VARS	Ouche	ZY 76			F	550	51 000	121 927		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-015	10234	SCEA JOUBERT	PT-16-SU-CA-024	20704	474245	6520573	16	VARS	Les Iles	OK 709			M	60	2 000	7 500		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-015	10234	SCEA JOUBERT	PT-16-SU-CA-025	20705	476292	6519219	16	VARS	Les Iles	OK 735			M	60	1 200	4 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-018	10236	ROUGIER Sébastien	PT-16-SU-CA-028	21458	475960	6519634	16	VARS	Rouhenac	YA 44			F	140	20 700	50 236		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-020	10238	SCEA LES GRANDS SABLES	PT-16-SU-CA-030	21478	473197	6520475	16	MARSAC	Les Petits Prés	ZL 108		Non Codifié	F	8	8 300	20 055	1 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-021	10239	EARL LANEUZE	PT-16-SU-CA-031	20870	476087	6522039	16	VARS	Font Matheline	ZH 93			F	60	5 000	19 988		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-022	10240	ASA DE MARSAC	PT-16-SU-CA-033	20744	473177	6520153	16	MARSAC	Les Caus	ZL 86			F	730	60 000	306 482		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-022	10240	ASA DE MARSAC	PT-16-SU-CA-034	20745	474085	6518815	16	MARSAC	Le Chatelard	ZM 163			F	450	40 000	204 943		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-023	10085	GIRARD Dominique	PT-16-SU-CA-035	21265	477219	6513039	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Le Mas	BN 53			F	10		2 000	600	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-023	10085	GIRARD Dominique	PT-16-SU-CA-036	21266	477074	6513554	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Bois des Gendames	AN 36			F	8		2 300	900	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-025	10241	PINEAU Laurent	PT-16-SU-CA-037	21148	477335	6513208	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Le Mas	BN 426			F	15	1 500	3 000	500	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-025	10241	PINEAU Laurent	PT-16-SU-CA-038	21149	477231	6513137	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Le Mas	BN 410			F	15	1 500	3 000	800	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-027	10243	EARL MICHONNEAU	PT-16-SU-CA-040	20889	476445	6522757	16	VARS	La Prairie	OB 398			F	100	23 600	57 365		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAD-028	10244	POISVERT David	PT-16-SU-CA-041	21533	475749	6521717	16	VARS	Le Boquet	YD 30			F	80	18 500	44 973		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-001	10237	GAEC FAUCONNET	PT-16-SU-CA-045	21484	474717	6516402	16	VINDELLE	La Rivière	ZH 62			F	130		75 155		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-002	10245	ASA DE LA MOUVIERE	PT-16-SU-CA-046	20899	485092	6537975	16	MOUTONNEAU	La Mouvière	OB 598			F	710	156 500	254 513		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-003	10246	ASA DE LIGNE	PT-16-SU-CA-047	20697	475735	6536527	16	LUXÉ	La Prairie	ZB 120			F	300		95 876		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-003	10246	ASA DE LIGNE	PT-16-SU-CA-048	20698	475735	6536527	16	LUXÉ	La Prairie	ZB 120			F	150		186 554		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-003	10246	ASA DE LIGNE	PT-16-SU-CA-049	20699	475735	6536527	16	LUXÉ	La Prairie	ZB 120			F	300		49 970		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-003	10246	ASA DE LIGNE	PT-16-SU-CA-050	20700	475735	6536527	16	LUXÉ	La Prairie	ZB 120			F	75		186 554		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-004	10247	ASL DE FOUQUEURE	PT-16-SU-CA-051	20784	472879	6533829	16	FOUQUEURE	Les Essards	ZV 70			F	240	15 000	106 936		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-006	10090	BAUDINAUD Jean Christophe	PT-16-SU-CA-053	20683	485466	6543525	16	POURSAC	Métairie de Garnaud - Villeneuve	ZN 45			F	60		33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-007	10249	EARL BAUSSANT Jean-Robert	PT-16-SU-CA-054	20690	479701	6537156	16	SAINT-GROUX	Sur les Levées	OA 128			F	120	25 600	62 029		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-008	10250	SCEA DE LA COMBE RANCHE	PT-16-SU-CA-055	20755	485539	6542925	16	CHENON	Chaumes de Garnaud	ZD 95	06617X0032		F	60	11 000	11 993		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-008	10250	SCEA DE LA COMBE RANCHE	PT-16-SU-CA-056	20754	485539	6542925	16	CHENON	Chaumes de Garnaud	ZD 95	06617X0032		F	80	6 750	33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-008	10250	SCEA DE LA COMBE RANCHE	PT-16-SU-CA-057	20756	486597	6542937	16	CHENON	Le Peyrat	ZE 2			F	170	22 000	54 634		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-008	10250	SCEA DE LA COMBE RANCHE	PT-16-SU-CA-059	20758	486955	6540255	16	AUNAC-SUR-CHARENTE	Chenomet - La Cote	094-ZD 59	06617X0033		F	60	12 000	29 982		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-010	10252	BOURDAREAU Thierry	PT-16-SU-CA-061	20834	469327	6526347	16	GENAC-BIGNAC	Les Groies	000-ZV 45			F	60	10 400	25 118		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-011	10253	EARL BOUTINOT	PT-16-SU-CA-062	20796	485988	6541713	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Pouzou	ZB 13			F	25		16 657		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-011	10253	EARL BOUTINOT	PT-16-SU-CA-063	20795	486281	6546539	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Les Maines	OA 292			F	85	3 000	33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-012	10254	GAEC DU GOYAUD	PT-16-SU-CA-064	20957	472971	6531765	16	AMBÉRAC	Font de Mentresse	AI 3			F	130		58 365		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-014	10256	CHADOUTEAU Claude	PT-16-SU-CA-066	20877	484894	6536333	16	MOUTON	Chez Rougier	ZO 47			F	60	3 000	16 657		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-015	10257	CHALUFOUR Dominique	PT-16-SU-CA-067	20692	469139	6530052	16	MARCILLAC-LANVILLE	Prairie de Broc	ZK 37			F	80	19 800	47 971		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-016	10258	CLEMENT Jean-Michel	PT-16-SU-CA-068	20917	471244	6528042	16	GENAC-BIGNAC	Moulin	000-ZK 28			F	60	2 500	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-016	10258	CLEMENT Jean-Michel	PT-16-SU-CA-069	20918	469785	6530902	16	LA CHAPELLE	Le Bourg	OA 670			F	60	2 100	19 988		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-017	10259	VIMPERE Benoit	PT-16-SU-CA-070	20958	468257	6526311	16	GENAC-BIGNAC	La Lienne	000-YC 38			F	70	16 500	39 976		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-017	10259	VIMPERE Benoit	PT-16-SU-CA-071	20959	469097	6529220	16	GENAC-BIGNAC	Prairie de Broc	000-ZH 22			F	75	16 500	39 976		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-018	10260	COHO Jean François	PT-16-SU-CA-072	20759	487103	6537782	16	AUNAC-SUR-CHARENTE	Aunac - Magnerie	000-ZH 77			F	240	50 000	115 397		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-019	10261	CORNU Pascal	PT-16-SU-CA-073	20839	484440	6536373	16	LICHÈRES	Prairie de Fontclaireau	ZB 30			F	60		19 522		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-020	10262	CORNU Jean Pierre	PT-16-SU-CA-074	20787	484597	6536278	16	MOUTON	Chez Regnier	ZN 12			F	50	7 600	18 322		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-021	10263	GAEC DES TEILLES	PT-16-SU-CA-075	21073	482802	6534609	16	PUYRÉAUX	Pré Ferrant	ZL 5			F	45		10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-023	10265	EARL DESVERGNES	PT-16-SU-CA-077	21074	485388	6548681	16	BARRO	La Gobert	OB 989			F	140	38 600	93 544		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-026	10267	EARL BLASAC Dominique	PT-16-SU-CA-079	20915	486533	6547407	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Vaugaie	OD 89			F	140	20 000	89 946		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-026	10267	EARL BLASAC Dominique	PT-16-SU-CA-080	20916	486559	6547363	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Vaugaie	OD 101			F	50	20 000	15 990		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-027	10268	EARL BOUTAN	PT-16-SU-CA-081	20923	480223	6537428	16	SAINT-GROUX	Sur Le Pont	ZA 123			F	90	10 000	39 976		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-028	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-CA-082	20817	471001	6528046	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-ZR 2			F	60		23 319		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-028	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-CA-083	20818	470616	6528722	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-ZI 13			M	40		7 200		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-028	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-CA-084	20819	470999	6528108	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-ZI 46			M	40				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-028	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-CA-085	20820	470396	6528615	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-ZI 67			M	40		1 500		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-028	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-CA-086	20821	470255	6528848	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-OB 1239		</						

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-044	10281	EARL DU DOIRAT	PT-16-SU-CA-106	20849	520643	6525682	16	LÉSIGNAC-DURAND	Foucherie	0B 650		160001974	M	60				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-044	10281	EARL DU DOIRAT	PT-16-SU-CA-107	20850	520301	6527170	16	LÉSIGNAC-DURAND	Doirat	0B 172		160002072	M	60	7 500	18 122		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-046	10282	EARL GALIMENT DES VIGNAUDS	PT-16-SU-CA-109	20715	477412	6535386	16	LUXÉ	La Grave	AK 22			F	160	24 800	51 969		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-047	10283	EARL GATINON	PT-16-SU-CA-110	20855	469863	6528965	16	LA CHAPELLE	Ligné	ZB 38			M	45		10 660		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-047	10283	EARL GATINON	PT-16-SU-CA-111	20856	470088	6529552	16	LA CHAPELLE	Brassemont	ZB 13			M	45				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-048	10284	GAEC LAURENT BLASAC	PT-16-SU-CA-113	20783	485464	6551892	16	CONDAC	Refousson	0B 233			F	112		16 657		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-049	10285	EARL LE COTEAU DE LA MOUVIERE	PT-16-SU-CA-114	20804	487046	6537808	16	MOUTONNEAU	La Métairie	AD 85			F	60	20 000	46 639		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-050	10286	GAEC LEAUD	PT-16-SU-CA-115	20794	486185	6545344	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Moulin Demier	0B 379			F	200	18 400	44 640		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-051	10287	SCEA LA GRANDE OIE	PT-16-SU-CA-116	20952	508916	6546151	16	AMBERNAC	Les Champs	0H 53			F	300		197 548		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-052	10288	EARL LES GALERIES	PT-16-SU-CA-117	20852	475473	6533368	16	VILLOGNON	Les Fioux	ZD 144		Non Codifié	F	60	40 000	29 982		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-054	10290	EARL LES RENTES	PT-16-SU-CA-120	20903	477108	6535646	16	LUXÉ	La Grave	ZT 127			F	140	17 000	99 940		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-060	10296	EARL POUPELIN	PT-16-SU-CA-132	20847	468742	6526513	16	GENAC-BIGNAC	Baisse du Chêne	000-YC 57			F	60	14 600	35 312		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-060	10296	EARL POUPELIN	PT-16-SU-CA-133	20845	471394	6528401	16	GENAC-BIGNAC	Les Combeaux	000-ZO 71			F	40	11 750	28 849		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-061	10231	EARL RULLIER	PT-16-SU-CA-136	20732	477230	6525139	16	SAINTE-AMANT-DE-BOIXE	Près Braud	OG 745		Non Codifié	F	110	21 800	52 968		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-062	10297	FRADIN Jean-Luc	PT-16-SU-CA-137	20743	485879	6552919	16	CONDAC	Le Magnoux	0A 56			F	120		37 311		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-063	10092	GAEC ALBERT	PT-16-SU-CA-138	20723	486980	6552977	16	BIOUSSAC	La Riche	2P 21			F	170	35 800	86 814		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-064	10298	EARL BARBE	PT-16-SU-CA-139	20691	476637	6523658	16	MONTIGNAC-CHARENTE	Le Peux	0C 122			F	96	21 900	53 035		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-065	10299	GAEC CHEMINADE	PT-16-SU-CA-140	20828	468303	6531314	16	MARCILLAC-LANVILLE	Lastier	ZI 50			M	40				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-065	10299	GAEC CHEMINADE	PT-16-SU-CA-141	20829	469032	6531338	16	MARCILLAC-LANVILLE	Lastier	ZI 70_71_72_267			M	40				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-065	10299	GAEC CHEMINADE	PT-16-SU-CA-142	20830	470764	6531616	16	AMBERAC	Le Petit Gourset	ZA 80			M	40	5 000	13 325		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-065	10299	GAEC CHEMINADE	PT-16-SU-CA-143	20831	469536	6530904	16	LA CHAPELLE	La Petite Rivière	ZA 24_26_27_30			M	40				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-065	10299	GAEC CHEMINADE	PT-16-SU-CA-144	20832	469818	6529777	16	LA CHAPELLE	La Petite Rivière	ZA 68			M	40				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-066	10300	EARL DE CHAUFFOUR	PT-16-SU-CA-145	20738	485920	6554619	16	TAIZÉ-AIZIE	Fond Martin	ZL 60			F	170	30 000	66 627		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-066	10300	EARL DE CHAUFFOUR	PT-16-SU-CA-146	20740	486931	6554663	16	TAIZÉ-AIZIE	Les Forges	ZL 18			F	50	5 000	19 988		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-066	10300	EARL DE CHAUFFOUR	PT-16-SU-CA-147	20713	487519	6557021	16	TAIZÉ-AIZIE	Rivière de Chigné	ZB 17			F	60	43 000	39 110		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-068	10301	GAEC DE LA FONT DE L'ECHO	PT-16-SU-CA-151	20696	472729	6530863	16	AMBERAC	Cote de Bissac	AI 207			F	300	63 500	154 041		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-069	10302	GAEC DE LA GUIERCE	PT-16-SU-CA-152	20770	521007	6526396	16	PRESSIGNAC	La Guierce	0E 1175			F	60		33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-069	10302	GAEC DE LA GUIERCE	PT-16-SU-CA-153	20771	521019	6526401	16	PRESSIGNAC	La Guierce	0E 1175		160002082	F	60		14 858		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-070	10303	GAEC DE LA TOUCHE	PT-16-SU-CA-154	20854	468622	6530052	16	MARCILLAC-LANVILLE	La Touche	AM 57			F	220	55 500	134 719		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-071	10304	SCEA MARIE AVRIL	PT-16-SU-CA-155	20944	485888	6551739	16	CONDAC	La Vergnée	ZA 2			F	120	55 000	59 964	10 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-072	10305	SCEA DE L'AIR DES CHAMPS	PT-16-SU-CA-156	20879	466712	6526848	16	GENAC-BIGNAC	Tange	000-ZD 22			F	180	30 000	133 253		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-073	10094	GAEC DE L'ARGENTOR	PT-16-SU-CA-157	20800	485663	6543405	16	POURSAC	Prairie de Villeneuve	ZN 64			M	90				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-073	10094	GAEC DE L'ARGENTOR	PT-16-SU-CA-158	20801	485342	6544121	16	POURSAC	Les Courrières	ZN 1			M	90				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-073	10094	GAEC DE L'ARGENTOR	PT-16-SU-CA-159	20802	486410	6544279	16	POURSAC	Les Courrières	ZN 10			M	90	2 000	23 319		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-073	10094	GAEC DE L'ARGENTOR	PT-16-SU-CA-160	20803	486282	6546537	16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	La Juillerie	0A 292			M	90				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-074	10306	EARL DE SHIBBOLETH	PT-16-SU-CA-161	20937	480802	6536449	16	MANSLE	Chateau de Goué	0A 37			F	45	1 400	30 248		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-075	10307	GAEC SCHAEFFER	PT-16-SU-CA-162	20826	471902	6531579	16	AMBERAC	Petit Gourset	ZI 140			F	70	19 500	47 305		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-075	10307	GAEC SCHAEFFER	PT-16-SU-CA-163	20827	472657	6531933	16	AMBERAC	Les Sablons	AK 40			F	80	19 100	46 372		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-076	10308	BIGET David	PT-16-SU-CA-164	21454	475326	6526012	16	SAINTE-AMANT-DE-BOIXE	Argentine	0I 219		Non Codifié	F	70	20 000	56 899		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-076	10308	BIGET David	PT-16-SU-CA-165	21453	473106	6524086	16	VOUHARTE	La May	ZK 67			F	50	12 000	36 645		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-078	10310	EARL DES TROIS REGIONS	PT-16-SU-CA-168	20867	515262	6521380	16	LE LINDOIS	La Courriere	0B 535			F	30	2 000	14 258		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-079	10311	EARL DU CLOCHER	PT-16-SU-CA-169	20779	472610	6531609	16	AMBERAC	Pailfoucaud	ZI 75			M	50	6 200	10 260		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-079	10311	EARL DU CLOCHER	PT-16-SU-CA-170	20780	472610	6531609	16	AMBERAC	Pailfoucaud	ZI 85			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-079	10311	EARL DU CLOCHER	PT-16-SU-CA-171	20781	472610	6531609	16	AMBERAC	Pailfoucaud	ZI 85			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-080	10312	EARL LA MOUILLERE	PT-16-SU-CA-173	20746	520694	6525560	16	MASSIGNAC	Le rivaud Brunet	0A 510			M	50		44 640		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-080	10312	EARL LA MOUILLERE	PT-16-SU-CA-174	20747	521061	6525543	16	MASSIGNAC	Les Charentes	0A 500			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-081	10234	SCEA JOUBERT	PT-16-SU-CA-175	20706	472916	6527668	16	VOUHARTE	Champ Coutant	0F 40			F	85	21 200	55 433		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-082	10313	GAEC PANISSAUD	PT-16-SU-CA-176	20914	469678	6528669	16	GENAC-BIGNAC	Pontour	000-0B 201			F	45		43 307		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-085	10316	GIE DU GRAND PRE	PT-16-SU-CA-179	20793	486340	6541412	16	AUNAC-SUR-CHARENTE	Chenommet - Le Grand Pré	094-ZE 21			F	360	100 000	218 002		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-086	10317	EARL GRAMMATICO Loïc	PT-16-SU-CA-180	20897	470585	6528195	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-0B 1156			F	50	9 900	30 582		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-086	10317	EARL GRAMMATICO Loïc	PT-16-SU-CA-181	20898	471260	6528046	16	GENAC-BIGNAC	Champ Caillaud	000-ZR 84			F	35		23 319		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-087	10318	SAS Adrien GRAMMATICO	PT-16-SU-CA-182	20951	470585	6528195	16	GENAC-BIGNAC	La Touche	000-0B 1156			F	50		14 591		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-087	10318	SAS Adrien GRAMMATICO	PT-16-SU-CA-183	20945	472696	6527100	16	GENAC-BIGNAC	Grand Pré des fossés	043-ZK 30			M	30		7 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-087	10318	SAS Adrien GRAMMATICO	PT-16-SU-CA-184	20946	471833	6527968	16	GENAC-BIGNAC	La Cave	000-0B 1029			M	30		7 000		

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-098	10328	EARL PAPONNET	PT-16-SU-CA-199	20811	469564	6530981	16	MARCILLAC-LANVILLE	Prairie de Lastier	ZI 67			M	80				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-098	10328	EARL PAPONNET	PT-16-SU-CA-200	20812	469820	6529844	16	LA CHAPELLE	Grande Rivière	ZA 67			M	80				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-098	10328	EARL PAPONNET	PT-16-SU-CA-201	20813	469832	6529762	16	LA CHAPELLE	Grande Rivière	ZA 68			M	80		15 591		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-098	10328	EARL PAPONNET	PT-16-SU-CA-202	20814	470090	6529570	16	LA CHAPELLE	Grande Rivière	ZA 110			M	80				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-098	10328	EARL PAPONNET	PT-16-SU-CA-203	20815	471127	6531103	16	LA CHAPELLE	Pré Viaud	ZH 15			F	280		126 590		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-099	10329	PAUBY Philippe	PT-16-SU-CA-204	20925	470883	6528995	16	LA CHAPELLE	Pré de la Tuilerie	ZC 7			F	80		18 655		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-100	10330	PERRIN Pierre	PT-16-SU-CA-205	20750	486445	6545033	16	POURSAC	Villars	ZC 66			F	70	15 599	38 843		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-101	10331	PROUST Serge	PT-16-SU-CA-206	20687	478227	6535439	16	CELLETES	Prairie de Cellettes	ZH 38			F	80	35 000	45 073		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-103	10333	EARL LEFEBVRE - ROSSIGNOL	PT-16-SU-CA-208	21467	472206	6535640	16	FOUQUEURE	Les Quatres Chemins	AO 33			F	60		44 640		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-105	10637	LALLUT Benjamin	PT-16-SU-CA-211	21514	469097	6529222	16	GENAC-BIGNAC	Prairie de Broc	000-ZH 22			F	70	6 000	48 837		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-106	10336	SCEA DE BOISVERT	PT-16-SU-CA-212	20736	485920	6554617	16	TAIZÉ-AIZIE	Fond Martin	ZL 60			F	250	52 000	259 844	25 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-107	10337	EARL DEMAILLE	PT-16-SU-CA-213	20896	485810	6551226	16	CONDAC	La Vergnée	ZB 4			F	80		33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-108	10338	SCEA DES LIEUX-DITS	PT-16-SU-CA-214	20872	475777	6536510	16	LUXÉ	Prairie de la Terne	ZB 66			F	250	38 000	150 576		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-109	10339	SCEA DU CHATAIGNIER	PT-16-SU-CA-215	20833	514594	6520677	16	MASSIGNAC	Pouméroux	F 593			F	50	31 000	8 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-110	10339	SCEA LES PLANS	PT-16-SU-CA-216	20883	472489	6535785	16	FOUQUEURE	Les Chambons	AO 602			F	140		66 793		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-111	10341	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PLANS	PT-16-SU-CA-221	20836	485504	6551234	16	CONDAC	Rejalant	0A 123			F	260	20 000	133 253		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-112	10095	SCEA METAIRIE DE GARNAUD	PT-16-SU-CA-222	20677	485434	6543429	16	CHENON	Métairie de Garnaud	0B 794			F	280	51 800	103 271		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-113	10342	EARL SOURISSEAU Didier	PT-16-SU-CA-223	20785	472523	6533236	16	AMBÉRAC	Le Moulin	AD 135			F	90	17 800	43 241		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-114	10343	SCEA TRIGEAM	PT-16-SU-CA-224	20878	469676	6528667	16	GENAC-BIGNAC	Pontour	000-0B 201			F	120		89 479		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-115	10344	VERON Claude	PT-16-SU-CA-225	20842	476380	6536015	16	LUXÉ	Séhut	AL 333			F	70		35 312		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-117	10346	GAEC DE LA RIVIERE	PT-16-SU-CA-227	20728	518609	6529078	16	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	Le Bourg	D 227			F	80	10 000	26 651		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-117	10346	GAEC DE LA RIVIERE	PT-16-SU-CA-228	20729	520123	6528036	16	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	Sansac	0C 191			F	60	10 000	26 651		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-117	10346	GAEC DE LA RIVIERE	PT-16-SU-CA-229	20730	521736	6527862	16	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	Clos du Pierrail	0B 343			F	50	5 000	10 194		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-118	10347	EARL CHAMPEREAU	PT-16-SU-CA-230	20927	472875	6527732	16	VOUHARTE	Les Osles	0A 305			F	145	24 000	69 292		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-118	10347	EARL CHAMPEREAU	PT-16-SU-CA-231	20928	473257	6531367	16	AMBÉRAC	Fond de Neutresse	ZN 14			F	85	20 400	37 977		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-118	10347	EARL CHAMPEREAU	PT-16-SU-CA-232	20929	472740	6530875	16	AMBÉRAC	La Fond de L'Echo	AI 108			F	95	20 400	55 966		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-119	10348	HENARD Didier	PT-16-SU-CA-234	20912	469090	6529213	16	GENAC-BIGNAC	Prairie de Broc	000-ZH 22			F	160		51 969	10 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-119	10348	HENARD Didier	PT-16-SU-CA-235	20913	472270	6527940	16	GENAC-BIGNAC	Moulin	000-ZK 38			F	100		26 118		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-120	10349	EARL M-AGRI	PT-16-SU-CA-236	20939	486974	6542787	16	POURSAC	Petit Coteau	ZM 3			F	90	9 000	42 441		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-121	10350	AUDEBRAND Emmanuelle	PT-16-SU-CA-237	21200	469008	6530260	16	MARCILLAC-LANVILLE	Prairie de Broc	ZK 18			F	80	1 100	4 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-122	10351	EARL DE LA DIGUE	PT-16-SU-CA-238	21143	520701	6527758	16	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE	Le Colombier	0B 853			F	40		29 982		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-123	10352	EARL HENARD Serge et Xavier	PT-16-SU-CA-239	21446	469104	6529201	16	GENAC-BIGNAC	Prairie de Broc	000-ZH 103			F	100	16 500	39 976		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-123	10352	EARL HENARD Serge et Xavier	PT-16-SU-CA-240	21447	472270	6527940	16	GENAC-BIGNAC	Moulin	000-ZK 38			F	50	9 000	21 187		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-124	10353	GAEC LEBRET	PT-16-SU-CA-241	21313	513180	6536707	16	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	Chez Braut	000-0E 639			F	100	15 000	39 976		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-126	17445	GAEC THIBAUD	PT-16-SU-CA-246	20938	515756	6531401	16	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	Chabernaud	376-0A 868			F	40		21 987		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-127	10355	EARL LES COTEAUX DE LA CHIZE	PT-16-SU-CA-247	21576	468757	6526640	16	GENAC-BIGNAC	La Chaisse Perrière	000-YD 33			F	80	10 000	36 978		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-129	10357	SCEA DE LA TOURETTE	PT-16-SU-CA-249	20865	475050	6533873	16	VILLOGNON	La Tourette	AB 3			F	26		8 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-131	10302	GAEC DES 3 D	PT-16-SU-CA-251	20751			16	VILLEFAGNAN	La Fontaine				F	44		23 319		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-132		GAEC DU CHENE DE LA DOME	PT-16-SU-CA-252	21661			16	MASSIGNAC	Le Grand Village	0A 186			M	40				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-132		GAEC DU CHENE DE LA DOME	PT-16-SU-CA-253	21662			16	VERNEUIL	Métairie du Poirier	0A 008			M	40		8 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-134		PRIOLLAUD Fabrice	PT-16-SU-CA-255	21669			16	SAINT-AMANT-DE-BOIXE	Métairie du Poirier	000-0D 0276			F	7		2 500		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SU-CAND-135		GAEC DELAGE DESHAYES	PT-16-SU-CA-256	21672			16	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	Le Pont Sigouliant	000-0D 0155			F	70		10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-24	10185	EARL ROUSSELOT Thierry	PT-86-SU-CA-72080	20709	493701	6566415	86	SAVIGNÉ	La Martinière					216	54 090	149 543		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-30	10186	GAEC DE CHAUFFOUR	PT-86-SU-CA-73189	20737	487826	6557275	86	LIZANT	Follempriise	0A 312				79	15 000	46 639		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-50	10187	GAEC DE GORCE	PT-86-SU-CA-8	20707			86	CHARROUX	La Chabretie					113	10 000	33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-50	10187	GAEC DE GORCE	PT-86-SU-CA-88010	20708	497470	6563830	86	CHARROUX	Pré de Breuil	0F 30				113	21 290	81 443		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-87	10189	EARL DE L'EMARIÈRE	PT-86-SU-CA-79107	20761	497470	6563830	86	CHARROUX	La Roche	0G 75				60		33 313		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-96	10190	BOUROUHEAU Didier	PT-86-SU-CA-77088	20749	488165	6566076	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Pellevoisin					39		27 230		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-103	10191	GAEC DE LA CHACLOUE	PT-86-SU-CA-87012	20748	502054	6554949	86	CHATAIN	La Forge	0E 112				99	25 500	67 959		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-111	10192	EARL DES LILAS DE FONTAFRÉ	PT-86-SU-CA-91042	20768	488165	6566076	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Fontafre	ZH 50				79	3 000	46 272		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-140	10193	GAEC DE BELLEVUE	PT-86-SU-CA-89016	20936	493701	6566415	86	SAVIGNÉ	La Chauvellerie	0G 813				39		26 651		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-140	10193	GAEC DE BELLEVUE	PT-86-SU-CA-90084	21641			86	SAVIGNÉ	La Verdrière					39		13 325		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-305	10194	SCEA ZEPHYR	PT-86-SU-CA-91034	20675	502054	6554949	86	CHATAIN	La Vergne	0H 267				69	10 000	66 627		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-373	10195	ROUSSEAU Aurélien	PT-86-SU-CA-89007	20953	486382	6564116	86	SAINT-SAVIOL	Comporté					44	9 000	23 986		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-377	10196	EARL LAFRECHOUX PHILIPPE	PT-86-SU-CA-99006	2														

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiaje 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-633	10211	EARL DE LA TOUR CHEVAIS	PT-86-SU-CA-79229	21391	485862	5559109	86	VOULÈME	Chez Blondin	0D 99				118	10 000	98 527			
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-660	10212	ROUGIER Jean-Marie	PT-86-SU-CA-89047	20763			86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Pre du Chambon	0B 4				118	10 000	68 465			
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-738	10213	EARL AIRAULT	PT-86-SU-CA-106	20766	486262	6559122	86	VOULÈME	Chez Blondin	0 99-100				79	6 690	95 669			
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-782	10214	DRAGON Christophe	PT-86-SU-CA-87013	20773	488165	6566076	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Pré de la Roche					79	15 000	64 734			
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-784	10053	EARL AUDOUIN	PT-86-SU-CA-79077	20765	488165	6566076	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Fontafre	ZN 5184				79		10 000			
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-797	10215	GAEC DES BOURSALTS	PT-86-SU-CA-107	20931	502054	6554949	86	CHATAIN	Sous Les Vignes - Bonifond	0D 236				30		44 207			
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AMONT	OUV-86-SU-CA-799	10216	GUENE Didier	PT-86-SU-CA-3040	20934	497470	6563830	86	CHARROUX	La Chauvellerie et Charraux					30	6 000	14 791	1 000		
EAUX SUPERFICIELLES	LE CIBIOU	OUV-86-CIB-22	10009	EARL DES RECHERS	PT-86-CIB-10405	21279	493005	6556503	86	GENOUILLE	Les Congées					45	6 480	13 992			
EAUX SUPERFICIELLES	LE CIBIOU	OUV-86-CIB-175	10412	MASSERON François	PT-86-CIB-129	21375	487826	6557275	86	LIZANT	Chez Poton					60		39 976			
EAUX SUPERFICIELLES	LE CIBIOU	OUV-86-CIB-87	10189	EARL DE L'EMARIÈRE	PT-86-CIB-93060	20760	492617	6556334	86	GENOUILLE	L'Émarière	ZT 001				50	5 000	13 325			
EAUX SUPERFICIELLES	LE CIBIOU	OUV-86-CIB-558	10040	EARL DE LA SOURCE - POINOT	PT-86-CIB-150	21296	496186	6556232	86	SURIN	Le Cibou	0D2 506				140	15 000	39 976			
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES CHARENTE-AMONT :</b>																	<b>3 479 579</b>	<b>11 449 751</b>	<b>60 400</b>		

EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-001	10368	ASA de VIBRAC	PT-16-SU-CAV-001	21157	461546	6508656	16	VIBRAC	Grands Prés	ZD 45			F	200	37 000	117 263		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-002	10369	BRUN Christopher	PT-16-SU-CAV-002	21376	469709	6507573	16	NERSAC	La Meure	AT 36			F	40		20 654		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-003	10370	EARL DE LA VALLADE	PT-16-SU-CAV-003	21332	469653	6506374	16	NERSAC	Champ de la Rivière	AR 35			F	45		19 988		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-004	10371	ASSOCIATION REGIE URBAINE	PT-16-SU-CAV-004	21579	469087	6508175	16	TROIS-PALIS	La Folie	0B 809			F	3	1 500	1 500	1 500	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-005	10372	EARL FUSEAU	PT-16-SU-CAV-005	21305	443463	6515968	16	JARNAC	Le Pré de la Grave	AS 116			F	250	4 100	3 400		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-006	10373	EARL LES ALLEES	PT-16-SU-CAV-006	21081	437316	6513971	16	MERPINS	Ile Marteau	ZC 25			F	46	4 500	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-006	10373	EARL LES ALLEES	PT-16-SU-CAV-007	21082	436931	6513960	16	MERPINS	Ile Marteau	ZB 67			F	46	4 500	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-008	10375	EARL PETINIOT	PT-16-SU-CAV-010	21340	461892	6506485	16	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	La Rivière	ZC 17			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-008	10375	EARL PETINIOT	PT-16-SU-CAV-011	21341	461632	6508518	16	ANGEAC-CHARENTE	Ile Domange	ZB 5			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-008	10375	EARL PETINIOT	PT-16-SU-CAV-012	21342	460913	6509682	16	VIBRAC	Les Grands Prés	ZD 111			M	50	5 700	18 122		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-008	10375	EARL PETINIOT	PT-16-SU-CAV-013	21343	460913	6509682	16	VIBRAC	Les Chenevières	ZB 22			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-008	10375	EARL PETINIOT	PT-16-SU-CAV-014	21344	462104	6507586	16	SAINT-SIMEUX	Pré Personnier	ZA 10_15			M	50				
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-010	10377	GAEC RENAUDIÈRES	PT-16-SU-CAV-016	21471	469411	6505557	16	NERSAC	Prise de la Garde	AR 212			F	45		31 847		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-010	10377	GAEC RENAUDIÈRES	PT-16-SU-CAV-017	21472	472339	6508652	16	NERSAC	La Rivière de Fleurac	AH 01			F	60		18 256		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-013	10380	SA DOMAINES REMY MARTIN	PT-16-SU-CAV-021	21553	447189	6510721	16	GENSAC-LA-PALLUE	Les Encloux	AP 52			F	60		18 522		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-014	10381	DEBEAU Maryse	PT-16-SU-CAV-022	21395	461760	6505821	16	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	Prairie de Boisragon	ZA 18			F	70	3 000	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-015	10382	SARL AUBOIN-SAUVAGET	PT-16-SU-CAV-025	21674			16	ANGEAC-CHARENTE	Isle Dommange	ZB 105			F	50	4 000	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-016	10383	LESPINARD Pierre	PT-16-SU-CAV-026	21577	460364	6509787	16	ANGEAC-CHARENTE	Chez Piet	ZA 1			F	60		2 500		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-017	10232	EARL FOUGERE ET FILS	PT-16-SU-CAV-027	20861	476203	6511646	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Les Planes	BK 170			F	25	600	2 500	1 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-018	10384	MAIRIE D'ANGOULÈME	PT-16-SU-CAV-028	21419	476393	6510948	16	ANGOULÈME	Les Agriers	DM 212			F	65	3 600	11 327	4 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-019	10241	PINEAU Laurent	PT-16-SU-CAV-029	21150	475923	6511348	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Les Planes	BI 201			F	15	800	3 000	500	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-020	10385	CROIX ROUGE INSERTION - MAIA & CHARENTE	PT-16-SU-CAV-030	20941	475810	6511368	16	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	Les Pièces de la Charente	BS 121			F	12	700	2 500	1 200	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVD-022		EARL PERAUD ET FILLE	PT-16-SU-CAV-032	21660	457278	6511541	16	BASSAC	La Forêt	ZA 85			F	60		4 250		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-001	10387	BONNIN Maryse	PT-16-SU-CAV-035	21130	465193	6501598	16	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE	Rente des noyers	ZR 11			F	50	10 000	23 119		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-003	10389	CHOLLET Bertrand	PT-16-SU-CAV-039	21245	443145	6516449	16	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	Corbière	AM 2			F	30	500	2 800		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-006	10392	SAS JALLET Didier	PT-16-SU-CAV-042	21421	460338	6509827	16	SAINT-SIMON	L'île	ZE 24			F	40	6 000	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-007	10393	EARL GERGAUD (Pépinières Viticoles BODIN)	PT-16-SU-CAV-043	21370	456091	6512453	16	SAINT-MÈME-LES-CARRIÈRES	La Barde	0B 210			F	120	3 000	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-007	10393	EARL GERGAUD (Pépinières Viticoles BODIN)	PT-16-SU-CAV-044	21371	456765	6513024	16	MAINXE-GONDEVILLE	Prairie de Gondeville	000-2B 69			F	120	4 000	10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-008	10394	EARL METAYER Frédéric	PT-16-SU-CAV-046	21262	465743	6504368	16	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE	Touffrand	313-0A 809		Non Codifié	F	40		16 657		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-009	10395	SCEA DE LA COMBE	PT-16-SU-CAV-047	21142	460352	6502086	16	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	Puy Mesnard	0F 646			F	50	10 700	33 913		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-010	10396	EARL DOMAINE DE TAMBOURINOUR	PT-16-SU-CAV-048	21363	453650	6509795	16	MAINXE-GONDEVILLE	Chez Juillet	153-0C 724			F	40	10 000	33 313	3 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-010	10396	EARL DOMAINE DE TAMBOURINOUR	PT-16-SU-CAV-049	21364	453084	6511071	16	MAINXE-GONDEVILLE	La Semarone	153-0C 869			F	4	2 000	10 000	1 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-012	10398	NAUD Philippe	PT-16-SU-CAV-051	21178	437248	6515202	16	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	Plaine du Buisson	AI 99			F	30		6 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-015	10400	BONNIN Thierry	PT-16-SU-CAV-053	21556	463971	6507793	16	SAINT-SIMEUX	La Perote et Charron	0B 773		160001330	F	60		11 993		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-016	10401	SARL PEPINIÈRES BUREAU	PT-16-SU-CAV-055				16	SAINT-SIMON	L'île				F	40	2 000	8 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-018	10625	DORMOY Jean Luc	PT-16-SU-CAV-057	21479	466791	6504019	16	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE	Moulin des Vallendreaux	313-0A 315			F	25	4 000	8 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-020	10641	EARL ROUSSEAU FLEURS DE FONTAURY	PT-16-SU-CAV-059	21640	460760	6503860	16	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	Pres des Litres ou de Chez Merlet	0F 181			F	5	10 000	26 651	10 000	
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-020	10641	EARL ROUSSEAU FLEURS DE FONTAURY	PT-16-SU-CAV-060	21643	460977	6504008	16	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	Pres des Litres ou de Chez Merlet	0F 1350			F	20		19 988		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-021	17444	SCEA DOMAINE THORIN	PT-16-SU-CAV-061	21645	460178	6511808	16	BASSAC	Les Plantes	0C 264			F	8		10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-021	17444	SCEA DOMAINE THORIN	PT-16-SU-CAV-062	21646	453699	6509493	16	SAINT-MÈME-LES-CARRIÈRES	La Petite Semarone	0E 1185			F	8		10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-021	17444	SCEA DOMAINE THORIN	PT-16-SU-CAV-063	21647	452400	6510170	16	MAINXE-GONDEVILLE	Chez Boujut	202-0C 718			F	8		10 000		
EAUX SUPERFICIELLES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-SU-CAVND-022	17447	BERTRAND Paul	PT-16-SU-CAV-064	21649	470136	6505079	16	NERSAC	Le Pas	AP								

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outill	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021		
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-015	10435	GAEC BOUCHERIT	PT-16-SU-NE-018	21051	448429	6496280	16	LACHAISE	Le Grand Pont	0B 0534			F	175	2 550	70				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-016	10436	GAEC DE LA GLAUDIERE	PT-16-SU-NE-019	21086	461317	6488964	16	SAINTE-AULAIS-LA-CHAPELLE	Font Bonnet	WC 0022			F	30	10 020	9 400				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-017	10437	EARL PANNAUD	PT-16-SU-NE-020	21044	448399	6496371	16	SAINTE-PALAIS-DU-NE	Le Chapier	0D 0971			F	25	4 000	6 000				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-019	10439	SARL MOULIN DE LA RENAUE	PT-16-SU-NE-026	21547	445341	6499881	16	VERRIERES	La Renaude	0D 0389	160000943		F	25	5 990	3 430	2 000			
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-019	10439	SARL MOULIN DE LA RENAUE	PT-16-SU-NE-027	21548	445811	6498881	16	VERRIERES	Jallet	0D 0325			F	30	5 250	3 310	1 000			
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-019	10439	SARL MOULIN DE LA RENAUE	PT-16-SU-NE-029	21673			16	SAINTE-PALAIS-DU-NE	Fontaudru	0C 0471			F		4 360	3 940	1 000			
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-020	10440	SCA LE LOGIS	PT-16-SU-NE-030	21582	445666	6498392	16	SAINTE-PALAIS-DU-NE	Le Logis	0D 0045			F	40	26 820	10 000				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-021	10441	SCEA DE CHEZ GUERIN	PT-16-SU-NE-031	21583	449004	6496472	16	LACHAISE	Le Grand Pré	0B 0366		Non Codifié	F	40		8 170				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-023	10443	SCEA GRENIER	PT-16-SU-NE-033	21632	456256	6495933	16	BELLEVIGNE	Viville - Les Grands Champs	417-0A 0921			F	12	1 460	1 220				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-024	10444	CHARRIER Christian	PT-16-SU-NE-034	20990	452579	6495879	16	BELLEVIGNE	Touzac - Taluchet	386-0D 0653			F	40	19 610	11 027	9 600			
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-025	10445	DROCHON Christian	PT-16-SU-NE-035	20996	457024	6490001	16	SALLES-DE-BARBEZIEUX	Les Chauvins	0A 0199			F	60	11 240	9 500				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-029	10449	LEGER Jean Noël	PT-16-SU-NE-040	21407	464923	6485297	16	BESSAC	Font de l'Ormeau	0B 0167			F	30	2 180	4 000				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-029	10449	LEGER Jean Noël	PT-16-SU-NE-041	21408	464196	6485784	16	BESSAC	La Grande Versenne	0A 0473			F	10	8 720	4 000	1 000			
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-030	10450	LHERITAUD Annie	PT-16-SU-NE-042	21450	444950	6499608	16	SAINTE-PALAIS-DU-NE	Moulin du Breuil	0C 0717			F	40		4 620				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-037	10456	DEMOUSSEAU Jean Michel	PT-16-SU-NE-050	20995	456414	6492151	16	BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	Prés Mérand	ZB 0037		Non Codifié	F	30	240	400				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-040	10459	SCEA DES FAURELLES	PT-16-SU-NE-055	21596	461467	6493662	16	VAL-DES-VIGNES	Prairie de la Motte	257-0A 0559			F	40		10 000				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-040	10459	SCEA DES FAURELLES	PT-16-SU-NE-056	21610	462032	6493160	16	VAL-DES-VIGNES	L'Essard	257-0B 0048	160000962		F	40						
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-045	10643	LANDREAU Christian	PT-16-SU-NE-062	21374	437061	6506992	16	SALLES-D'ANGLES	Logis de Montifaud	0H 0676			F	350	6 540	2 800				
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-16-SU-NE-047	17460	EARL DE LA METAIRIE	PT-16-SU-NE-064	21677			16	CRITEUIL-LA-MAGDELEINE	Beaumont	0E 0080			F	500	2 400					
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-17-SU-NE-95364100	10415	SCEA DU CHATEAU	PT-17-SU-NE-1703131	21627	435199	6502876	17	SAINTE-MARTIAL-SUR-NE	Les Perlades	0D 0386	07078X0042		F	15	4 360	1 160	100			
EAUX SUPERFICIELLES	NE	OUV-17-SU-NE-2010145100	10417	FOURNIER Christian	PT-17-SU-NE-1703941	21046	432157	6505469	17	ÉCHEBRUNE	Rouchave	ZI 0073	07078X0082		F	15		3 000				
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES NE :</b>																	<b>199 970</b>	<b>170 615</b>	<b>14 700</b>			

EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-001	10470	BERTRAND Fabrice	PT-16-SU-NOU-001	21455	465989	6522597	16	SAINTE-CYBARDEAUX	Les Grandes Rivières	ZP 14		Non Codifié	F	45		24 718				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-001	10470	BERTRAND Fabrice	PT-16-SU-NOU-002	21456	466624	6522108	16	SAINTE-CYBARDEAUX	La Rivière de Bois Raymond	0D 484		Non Codifié	F	42		25 138				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-001	10470	BERTRAND Fabrice	PT-16-SU-NOU-003	21457	465789	6522860	16	SAINTE-CYBARDEAUX	Les Grandes Rivières	ZP 7		Non Codifié	F	70		19 328				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-002	10471	BESSON Jean Paul	PT-16-SU-NOU-004	21152	466758	6522000	16	SAINTE-GENIS-D'HIERSAC	Pré Guillon	G1 587		Non Codifié	F	40		18 669				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-003	10370	EARL DE LA VALLADE	PT-16-SU-NOU-005	21333	466725	6517725	16	SAINTE-AMANT-DE-NOUËRE	Prés de Fontguyon	0D 866			F	60		22 020				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-004	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-NOU-006	20822	465891	6522773	16	SAINTE-CYBARDEAUX	Plaisance	YB 47			F	60		10 893				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-004	10269	EARL BRISSON Pierre	PT-16-SU-NOU-007	20823	464471	6523459	16	SAINTE-CYBARDEAUX	La Prairie	ZP 9			F	60		8 980				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-006	10305	SCEA DE L'AIR DES CHAMPS	PT-16-SU-NOU-009	20880	465709	6523019	16	SAINTE-CYBARDEAUX	La Prairie	ZP 4			F	50		11 966				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-006	10305	SCEA DE L'AIR DES CHAMPS	PT-16-SU-NOU-010	20881	464903	6524550	16	SAINTE-CYBARDEAUX	Fougère	YC 12			F	50		11 073				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-007	10473	GAEC DES BEAUX PALMIERS	PT-16-SU-NOU-011	21123	464891	6524570	16	SAINTE-CYBARDEAUX	Le Bouquet	YD 28			F	40		10 000				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-009	10475	MAUPAS Adrien	PT-16-SU-NOU-013	21298	467035	6521768	16	SAINTE-GENIS-D'HIERSAC	Pré Mètreau	0G 459			F	45		15 324				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-011	10477	SCEA DE LA VOIE ROMAINE	PT-16-SU-NOU-015	21128	464235	6520899	16	SAINTE-CYBARDEAUX	La Bergerie	ZV 18			F	30		10 000				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-012	10329	PAUBY Philippe	PT-16-SU-NOU-016	20924	464312	6526338	16	ROUILLAC	Le Pas des Charettes	000-ZY 28			F	80		25 491				
EAUX SUPERFICIELLES	NOUERE	OUV-16-SU-NOU-013	10478	EARL TURPEAU Christophe	PT-16-SU-NOU-017	20977	463374	6523403	16	SAINTE-CYBARDEAUX	Les Rossards	YB 127			F	40		19 208	500			
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES NOUERE :</b>																	<b>232 808</b>	<b>500</b>				

EAUX SUPERFICIELLES	PERUSE	OUV-16-SU-PE-002	10483	FRAGNAUD Christophe	PT-16-SU-PE-002	21234	478082	6558416	16	LONDIGNY	Champ Rond	0A 247			F	45		13 792					
EAUX SUPERFICIELLES	PERUSE	OUV-16-SU-PE-003	10484	EARL BERNARD	PT-16-SU-PE-003	21179	478686	6557310	16	LONDIGNY	Rivière de Londigny	0C 1202			F	60		41 442					
EAUX SUPERFICIELLES	PERUSE	OUV-16-SU-PE-004	10485	GAEC DES TROIS T	PT-16-SU-PE-004	21059	477572	6556313	16	MONTJEAN	La Chaume	0Z 42			F	40		33 313					
EAUX SUPERFICIELLES	PERUSE	OUV-16-SU-PE-004	10485	GAEC DES TROIS T	PT-16-SU-PE-005	21060	479435	6555565	16	SAINTE-MARTIN-DU-CLOCHER	Genouille	0C 570			F	35		16 657					
EAUX SUPERFICIELLES	PERUSE	OUV-16-SU-PE-005	10486	MANGUY Jean Luc	PT-16-SU-PE-007	21339	478712	6557347	16	LONDIGNY	Le Pont Neuf	0B 710			F	30		11 327					
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES PERUSE :</b>																	<b>116 531</b>						

EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-001	10487	EARL GUILLAUME	PT-16-SU-SON-001	21525	498725	6536099	16	CELLEFROUIN	La Matasse	0F 708_1257		160002386	F	160		91 278				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-002	10488	EARL DES COLLINES	PT-16-SU-SON-002	21444	498725	6536099	16	CELLEFROUIN	La Matasse	0F 708_1257		160002386	F	160		23 319				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-003	10489	EARL BOUREE	PT-16-SU-SON-003	21297	492727	6536682	16	VENTOUSE	La Grande Pradelle	0D 398			F	90		54 301				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-004	10270	EARL CHARRAUD	PT-16-SU-SON-004	20735	485326	6536040	16	MOUTON	Les Rivières	0D 212			F	120		91 945				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-005	10490	EARL DE CHEZ ROLLET	PT-16-SU-SON-005	21387	497717	6538607	16	BEAULIEU-SUR-SONNETTE	Le Gravier	0B 521		160002386	F	70		53 301				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-008	10632	BEAU Florian	PT-16-SU-SON-008	21526	488713	6536215	16	SAINTE-FRONT	Le Coq	0C 175			F	70		59 964				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-009	10493	GAEC LEMASSON	PT-16-SU-SON-009	21400	492724	6536685	16	VENTOUSE	La Grande Pradelle	0D 398			F	220		49 970				
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-011	10495	GAUTHIER Nicolas	PT-16-SU-SON-011	21527	504799	6542108	16	SAINTE-LAURENT-DE-CÉRIS	Endourchat	0G 24			M	30						
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-011	10495	GAUTHIER Nicolas	PT-16-SU-SON-012	21527	504918	6541948	16	SAINTE-LAURENT-DE-CÉRIS	Prés de la maison	0G 740			M	30		5 000	1 000			
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-011	10495	GAUTHIER Nicolas	PT-16-SU-SON-013	21527	504660	6541990	16	SAINTE-LAURENT-DE-CÉRIS	La Garde	0G 1031			M	30						
EAUX SUPERFICIELLES	SON-SONNETTE	OUV-16-SU-SON-012	10647	EARL LASCoux	PT-16-SU-SON-014	21385	500274	6535796	16	CELLEFROUIN	Lascoux	0G 397			F	60		19 988				
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES SON-SONNETTE :</b>																	<b>449 066</b>	<b>1 000</b>				

EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-001	10497	EARL DE L'ESPOIR	PT-16-SU-SA-001	21201	483056	6506156	16	SOYAUX	Prés du Grand Got	AN 95			F	30		15 517		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-001	10497	EARL DE L'ESPOIR	PT-16-SU-SA-002	21202	486484	6504694	16	GARAT	Prés du Grand Got	AN 84			F	30		14 991		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-002	10428	EARL DU MAINE BELON	PT-16-SU-SA-003	21012	475996	6492424	16	CHADURIE	Combes de Chastenot	ZR 9a		160003643	F	40		5 000		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-003	10498	EARL GERSAC	PT-16-SU-SA-004	21440	474675	6498728	16	MOUTHIERS-SUR-BOËME	Prairie de Gersac	ZP 15		160001127	M	35				
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-003	10498	EARL GERSAC	PT-16-SU-SA-005	21441	474753	6498785	16	MOUTHIERS-SUR-BOËME	Prairie de Gersac	ZP 18			M	35		28 270		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-004	10499	EARL LES MOREAUX	PT-16-SU-SA-006	20964	472079	6501616	16	ROULLET-SAINT-ESTËPHE	Au Cormier	ZL 167			F	20		15 297		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-004	10499	EARL LES MOREAUX	PT-16-SU-SA-007	20965	471956	6501572	16	ROULLET-SAINT-ESTËPHE	Au Cormier	ZL 16								

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021																
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-005	10500	LES RESTOS DU CŒUR	PT-16-SU-SA-010	21117	474961	6507517	16	LA COURONNE	Marais du Grand Girac	AH 74			M	27																				
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-005	10500	LES RESTOS DU CŒUR	PT-16-SU-SA-011	21118	473342	6503924	16	LA COURONNE	La Fosse à Coulaud	ZD 46_57			M	27																				
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-005	10500	LES RESTOS DU CŒUR	PT-16-SU-SA-012	21119	476483	6507501	16	LA COURONNE	Le Grand Marais	AK 163			M	27		1 690																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-005	10500	LES RESTOS DU CŒUR	PT-16-SU-SA-013	21120	476142	6507790	16	LA COURONNE	Le Grand Marais	AK 155			M	27																				
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-006	10501	EARL FERRE	PT-16-SU-SA-014	21222	476569	6494497	16	CHADURIE	Vennes	ZE 102		160001008	F	40		16 343																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-007	10502	MAINGOT Gilles	PT-16-SU-SA-015	21406	473782	6500133	16	MOUTHIER-SUR-BOËME	Grands Champs	0E 161		160001066	F	90		34 266																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-008	10503	MAINGOT Anne Marie	PT-16-SU-SA-016	21412	473241	6501302	16	MOUTHIER-SUR-BOËME	Les Fontaines	ZA 159		160001064	F	90		39 436																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-009	10504	MONDOUT Danièle	PT-16-SU-SA-017	21240	472423	6502373	16	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE	Les Balluts	ZB 105			F	10		1 790																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-010	10505	EARL DE LA HAUTE VALADE	PT-16-SU-SA-018	21554	480282	6501406	16	TORSAC	Tombereau	ZO 28		160001201	F	70		28 869																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-011	10506	EARL CHEVALIER	PT-16-SU-SA-019	21169	479778	6501628	16	TORSAC	Chez Pasquet	ZO 9			F	40		16 497																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-011	10506	EARL CHEVALIER	PT-16-SU-SA-021	21171	477025	6502857	16	MOUTHIER-SUR-BOËME	La Bastille	ZH 28			F	60		29 842																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-012	10507	GAEC DE DALLIGNAC	PT-16-SU-SA-022	21133	476725	6502143	16	MOUTHIER-SUR-BOËME	Le Roc	0A 92			F	40		11 546																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-013	10508	EARL DE LA BUSSIÈRE	PT-16-SU-SA-023	21360	478346	6501169	16	MOUTHIER-SUR-BOËME	La Font de Quatre Francs	B 652_653		160001064	F	30		10 000																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-014	10509	LYCEE AGRICOLE DE L'OISELLERIE	PT-16-SU-SA-024	21075	474943	6507606	16	LA COURONNE	Marais des Brandes	AH 56			F	60		8 000																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-016	10511	EARL DE L'AVENIR	PT-16-SU-SA-026	21184	478772	6502182	16	VOEUIL-ET-GIGET	Les Prés du Chambon	0B 153			F	84		35 845	1 500																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-016	10511	EARL DE L'AVENIR	PT-16-SU-SA-027	21185	482283	6503380	16	TORSAC	Les Prés de La Chapelle	ZA 8			F	36		11 247	1 500																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-017	10512	DENIS Eric	PT-16-SU-SA-028	21348	469536	6501290	16	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE	Berguille	ZN 33		160001143	F	165		13 325																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-019	10514	BOCKER Bernhard	PT-16-SU-SA-030	21203	481244	6503753	16	TORSAC	La Turbine	0A 46		160001185	F	75		25 145																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-020	10515	BOUCHAUD Pascal	PT-16-SU-SA-031	21061	478047	6505939	16	VOEUIL-ET-GIGET	1 rue des Prés du Perrat	ZA 2			F	40		2 580	500																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-021	10516	SCEA DE SAINT MARC	PT-16-SU-SA-032	21099	480779	6507381	16	ANGOULÈME	Saint Marc	BR 53			F	36		10 000	7 000																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-022	10517	EARL DE LA CHARREAU	PT-16-SU-SA-033	21528	479272	6500996	16	TORSAC	La Chapuze	0G 6			F	60		43 940																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-023	10518	SCEA LA FERME DU ROI	PT-16-SU-SA-034	21414	474282	6499716	16	MOUTHIER-SUR-BOËME	Le Parentaud	0E 916			F	21		10 000	2 000																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-024	10519	LA CUEILLETTE FABULETTE	PT-16-SU-SA-035	21304	480516	6507771	16	SOYAUX	Les Mérijiaux	AT 332			F	10		5 070	500																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-025	10385	CROIX ROUGE INSERTION - MAIA & CHARENTE	PT-16-SU-SA-036	20942	476634	6507438	16	ANGOULÈME	Métairie de Rabion	CN 315			F	40		4 230	1 000																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-025	10385	CROIX ROUGE INSERTION - MAIA & CHARENTE	PT-16-SU-SA-037	20943	476928	6507190	16	LA COURONNE	Le Moulin de Montbron	AL 48			F	40		3 170	700																	
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-026	10119	CHAMPS DU PARTAGE	PT-16-SU-SA-038	21529	475447	6506704	16	LA COURONNE	Hopital Camille Claudel	AI 74			F	5		2 300																		
EAUX SUPERFICIELLES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-SU-SA-027	17458	EARL DE LA PINOTIERE	PT-16-SU-SA-039	21671			16	LA COURONNE		000-BS 0373			F	20		5 000																		
<b>Total EAUX SUPERFICIELLES SUD-ANGOUMOIS :</b>																																				

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-14	10007	GENDREAU Jean-François	PT-86-BON-5104	21224	483599	6569458	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Le Bourg	ZE 62	06373X0019		F	130	18 100	105 010		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-18	10008	EARL DES JOURDANERIES	PT-86-BON-2907	21107	486909	6571000	86	BLANZAY	Chez Mauduit		06373X0035		F	60	18 250	47 780		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-18	10008	EARL DES JOURDANERIES	PT-86-BON-2917	21108	488072	6570241	86	BLANZAY	Blanzay		06373X0063		F	40		47 780		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-42	10010	GIRARD Alain	PT-86-BON-2927	21219	485343	6568795	86	BLANZAY	Aux Champs de la Vigne	OG 1084	06373X0015		F	70	11 180	65 856		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-42	10010	GIRARD Alain	PT-86-BON-23703	21264	486488	6568365	86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	La Pommeraie	ZA _ _	06373X0060		F	70	11 180	65 856		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-49	10011	EARL DE L'ANDRAUDIÈRE	PT-86-BON-22001	10011	490914	6559906	86	SAINT-GAUDENT	L'Andraudière		06378X0016		F	40		1 000		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-76	10012	EARL MORISSET Philippe	PT-86-BON-6821	21620	480328	6567737	86	CHAUNAY	Le Grand Puits	ZX 49	06372X0039		F	100	11 840	68 940	10 000	
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-95	10013	CUMA DU PONT DE SAVIGNÉ	PT-86-BON-25512	21312	493116	6569455	86	SAVIGNÉ	Les Parcelles	ZB 57	06374X0047		F	120	15 120	81 628		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-106	10014	SCEA ROBERT Jean	PT-86-BON-6819	21151	481698	6569074	86	CHAUNAY	Vant		06372X0025		F	70	13 200	76 776		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-107	10015	SCEA DES FEUILLAGES	PT-86-BON-2903	21062	485812	6571179	86	BLANZAY	La Popinière		06373X0019		F	130	21 220	110 987		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-142	10017	EARL DU PUIITS DU MARRONNIER	PT-86-BON-5106	21230	483269	6569411	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Le Bourg		06373X0038		F	60	5 500	18 947		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-142	10017	EARL DU PUIITS DU MARRONNIER	PT-86-BON-5107	21231	483339	6569361	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Le Bourg		06373X0042		F	42		10 000		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-144	10018	GAEC LA BOULEURE	PT-86-BON-6813	21144	480851	6566056	86	CHAUNAY	La Morlière		06376X0022		F	120	18 900	104 303		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-188	10019	SCEA CHEZ DORANGE	PT-86-BON-13402	21256	484074	6566457	86	LINAZAY	Fortran		06377X0015		F	70	31 310	81 719		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-188	10019	SCEA CHEZ DORANGE	PT-86-BON-13410	21257	483782	6566190	86	LINAZAY	Chez Dorange		06377X0015		F	130		81 719		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-237	10021	EARL NAUDIN Laurent	PT-86-BON-24704	21621	485900	6566329	86	SAINT-SAVIOL	Les Chaumelles		06377X0018		F	80	13 810	72 558		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-250	10022	GAUVIN Serge	PT-86-BON-25506	21619	495241	6565995	86	SAVIGNÉ	Chez Rantonneau		06374X0039		F	100	18 840	108 838		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-281	10023	EARL BLAUDEAU Laurent	PT-86-BON-2914	21617	490721	6572747	86	BLANZAY	Les Petites Clavieres		06374X0039		F	70	6 290	36 279		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-295	10024	EARL DE LA CLAIRIÈRE	PT-86-BON-2902	21176	490518	6572449	86	BLANZAY	Le Marchais D'Ajoncs		06374X0036		F	80	10 980	57 140		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-295	10024	EARL DE LA CLAIRIÈRE	PT-86-BON-2926	21177	490344	6572529	86	BLANZAY	Le Pré Guiot		06374X0044		F	70	10 980	57 140		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-298	10025	EARL DE BIARGE	PT-86-BON-6815	21164	482483	6570994	86	CHAUNAY	Les Petits Maras		06373X0040		F	75	9 940	50 791		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-310	10026	GAEC DU BESSON	PT-86-BON-25504	21618	495814	6566300	86	SAVIGNÉ	Le Chaffaud		06378X0028		F	80	7 880	46 120		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-323	10027	EARL PAITRE Maryline	PT-86-BON-6828	21087	484619	6572447	86	CHAUNAY	Les Forges	OC 356	06373X0067		F	75	12 030	59 126		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-334	10028	EARL BORDIER Jacques	PT-86-BON-5410	21461	491102	6570595	86	CHAMPNIERS (86)	La Bertanderie	OD 1169	06374X0027		F	100	17 810	103 296		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-335	10029	EARL DU CHEMIN DES BOUCHETS	PT-86-BON-13401	21163	484604	6567702	86	LINAZAY	Balandiere	ZH 16	06373X0031		F	50	9 500	55 435		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-343	10031	SCEA DES DEUX VALLÉES	PT-86-BON-2909	21052	489120	6570162	86	BLANZAY	La Lisabière	OH 634	06373X0037		F	100	14 230	74 653		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-350	10032	EARL MÉRIGOT Daniel	PT-86-BON-13404	21226	482323	6566918	86	LINAZAY	Linazay		06377X0012		F	30	11 530	58 954		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-350	10032	EARL MÉRIGOT Daniel	PT-86-BON-13406	21227	484494	6567702	86	LINAZAY	Linazay		06373X0120		F	120	11 000	58 954		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-350	10032	EARL MÉRIGOT Daniel	PT-86-BON-13413	21228	482356	6566889	86	LINAZAY	Linazay				F	75	11 000	58 954		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-350	10032	EARL MÉRIGOT Daniel	PT-86-BON-13409	21328	482426	6566571	86	LINAZAY	Le Logis de Linazay	OC 624	06377X0023		F	50	5 230	30 302		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-371	10033	SCEA DES HORTENSIAS	PT-86-BON-5511	21382	497403	6566497	86	LA CHAPELLE-BÂTON	La Bernardrie		06385X0066		F	24	2 910	15 337		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-410	10034	GAEC DES PANELIÈRES	PT-86-BON-2908	21282	489766	6569313	86	BLANZAY	Jesson		06374X0059		F	80	10 940	63 489		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-410	10034	GAEC DES PANELIÈRES	PT-86-BON-2918	21283	489735	6569314	86	BLANZAY	Jesson		06374X0012		F	50	11 000	63 489		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-410	10034	GAEC DES PANELIÈRES	PT-86-BON-2925	21284	490448	6569850	86	BLANZAY	Chassagne		06374X0058		F	50	11 000	63 489		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-410	10034	GAEC DES PANELIÈRES	PT-86-BON-5403	21188	491123	6570695	86	CHAMPNIERS (86)	La Bertanderie	ZW 39 - ZW 01	06374X0011		F	70	7 680	45 558		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-421	10035	GAEC MIREISPA	PT-86-BON-29501	20711	485009	6559253	86	VOULÈME	La Crouzatte	OE 387	06377X0076		F	75	9 640	56 287		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-448	10194	SCEA ZEPHYR	PT-86-BON-1034	20676	488991	6568994	86	BLANZAY	Les Panelières	YB 00016	06373X0048		F	60	10 680	62 273		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-456	10037	EARL ALIBERT	PT-86-BON-1201	21320	498507	6559893	86	ASNOIS	Fontaine des Combes		06385X0041		F	70	29 970	70 236	40 000	
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-456	10037	EARL ALIBERT	PT-86-BON-1204	21321	497708	6559850	86	ASNOIS	Chez Barret		06385X0059		F	78		103 151	40 000	
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-468	10038	GAEC DU RONDEAU	PT-86-BON-2912	21195	485748	6569571	86	BLANZAY	La Chaillochère		06373X0047		F	130	15 550	51 262		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-468	10038	GAEC DU RONDEAU	PT-86-BON-5108	21199	482452	6569668	86	CHAMPAGNÉ-LE-SEC	Chaumillon		06373X0041		F	50	15 540	51 262		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-468	10038	GAEC DU RONDEAU	PT-86-BON-2920	21196	486192	6568788	86	BLANZAY	Les Derniaches		06373X0065		F	60	15 540	51 262		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-468	10038	GAEC DU RONDEAU	PT-86-BON-13412	21193	485295	6567856	86	LINAZAY	La Fourbetière		06373X0064		F	80	15 540	51 262		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-553	10039	EARL DU GRAND LIZAC	PT-86-BON-25502	21350	494075	6567573	86	SAVIGNÉ	Lizac	OD 646	06374X0010		F	130	9 350	54 582		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-558	10040	EARL DE LA SOURCE - POINOT	PT-86-BON-26604	21295	496607	6555939	86	SURIN	Le Grand Faille Baudin	ZL 1	06621X0038		F	60	7 120	36 624		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-608	10042	SCEA LE LOGIS D'ARTRON	PT-86-BON-6103	21180	500546	6564722	86	CHARROUX	Chateauneuf		06385X0039		F	40	8 720	46 029		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-623	10044	EARL DEBENEST	PT-86-BON-3911	21053	484882	6573594	86	BRUX	Chez Saboureaux	OE 180	06373X0078		F	70	9 640	55 435		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-643	10045	SCEA NOWAK	PT-86-BON-24702	21307	485686	6565694	86	SAINT-CLAIR	Bois des petits jeux		06377X0021		F	100	5 790	30 747		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-643	10045	SCEA NOWAK	PT-86-BON-13408	21100	484257	6566835	86	LINAZAY	Les Ebaupins		06377X0022		F	70	13 780	80 141		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-668	10046	ROCHER Jean-Baptiste	PT-86-BON-10403	21250	493256	6559237	86	GENOUILLÉ	La Touche		06378X0023		F	60	5 920	30 547		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-711	10047	SCEA AUVIN	PT-86-BON-13407	21140	482450	6567020	86	LINAZAY	Le Griollet		06377X0020		F	55	10 520	38 256		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-711	10047	SCEA AUVIN	PT-86-BON-13414	21141	482595	6566693	86	LINAZAY	Le Griollet		06377X0036		F	100	10 500	60 922		
EAUX SOUTERRAINES	BONNARDELIERE	OUV-86-BON-751	10048	EARL TOULAT Emmanuel	PT-86-BON-3909															

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-001	10065	DEBENEST Alain	PT-79-PE-79894	21269	482564	6563807	79	LIMALONGES	Champ de Jacques	ZH 18				10		10 000		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-28	10059	EARL DE MONTENEAU	PT-79-PE-79852	21213	481471	6563104	79	LIMALONGES	Monteneau		06376X0047			140		107 903		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-29	10060	GAEC DES JONQUILLES	PT-79-PE-79029	21377	484449	6565415	79	LIMALONGES	Boux-Narbet					55		41 467		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-29	10060	GAEC DES JONQUILLES	PT-79-PE-79233	21378	484460	6565419	79	LIMALONGES	Boux-Narbet					150		132 723		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-31	10061	BUJON Maxime	PT-79-PE-79744	21474	481557	6562794	79	LIMALONGES	Bourg					60		39 460		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-41	10062	GAEC DE VAUTHION	PT-79-PE-79359	21127	479926	6566357	79	PLIBOUX	Vauthion	ZL 7				96		54 323		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-45	10063	SCEA GIRAULT-BROTHIER	PT-79-PE-79507	21290	482333	6564960	79	LIMALONGES	Boutemail					150		90 996		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-45	10063	SCEA GIRAULT-BROTHIER	PT-79-PE-79508	21291	482820	6564823	79	LIMALONGES	Les Egouts					75		45 498		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-45	10063	SCEA GIRAULT-BROTHIER	PT-79-PE-79509	21292	482287	6564978	79	LIMALONGES	Boutemail					75		45 498		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79747	21422	484162	6563838	79	LIMALONGES	Les Grandes Pièces					60				
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79751	21426	481763	6563658	79	LIMALONGES	Les Maisons Blanches					90				
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79753	21428	481277	6562933	79	LIMALONGES	Bourg					180		97 053		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79754	21429	479024	6563521	79	SAUZÉ-VAUSSAIS	Les Jarriges					60				
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79748	21423	480003	6562908	79	LIMALONGES	Bois de la Crouzille					60		294 280		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79749	21424	484921	6564931	79	LIMALONGES	Les Bouquets					50		109 537		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79750	21425	484930	6564911	79	LIMALONGES	Les Bouquets					100				
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06a	OUV-79-PE-Z06A-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79752	21427	480455	6564958	79	LIMALONGES	Dessé					100		32 623		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-001	10074	Ô JARD'INSOLITE	PT-79-PE-79114	21475	470989	6560496	79	VALDELAUME	Courtanne					25		6 000	1 000	
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-35	10066	BEAUCHAMP Franck	PT-79-PE-79629	21435	473677	6559769	79	LORIGNÉ	Queue d'Ageasse					50		29 800		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-36	10067	CHAVOUET Nicolas	PT-79-PE-79420	21420	472489	6560380	79	LORIGNÉ	Champ du Cerisier					55		30 097		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-37-1	10068	RIBOT André	PT-79-PE-79463	21316	476021	6565245	79	MAIRÉ-LEVESCAULT	Les Champs de Chenay					70		45 108		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-37-2	10068	EARL DU PATUREAU FLEURI	PT-79-PE-79464	21315	476326	6565225	79	MAIRÉ-LEVESCAULT	Les Champs de Chenay					70		49 641		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-42	10069	FLAME Fabrice	PT-79-PE-79013	21551	475853	6564910	79	MAIRÉ-LEVESCAULT	Le Pelon					75		39 906		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-270	10072	AUDE Jean-Luc et Patrice	PT-79-PE-79412	21366	472657	6566569	79	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	Champs de la Charente					75		52 985		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-416	10073	GAEC DU GRAND CERZE	PT-79-PE-79914-79454	21212	476122	6568398	79	PLIBOUX	La Touche					30		13 376		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-475	10631	CANTEAU Patricia	PT-79-PE-79671	21459	476736	6561222	79	SAUZÉ-VAUSSAIS	Les Touches	0D 223				40		5 000		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79755	21430	473429	6559899	79	LORIGNÉ	Les Charbonnières					20		7 950		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-3000	10064	ASADERS SAUZE VAUSSAIS	PT-79-PE-79756	21431	473356	6559647	79	LORIGNÉ	Plaine des Eaux Dedans					30		7 950		
EAUX SOUTERRAINES	PERUSE-Z-06b	OUV-79-PE-Z06B-38238-1	10070	EARL AUBOUIN	PT-79-PE-79189	21524	476128	6568579	79	PLIBOUX	La Touche	ZA 6				40		15 606		
<b>Total EAUX SOUTERRAINES PERUSE Z06A-Z06B :</b>																		<b>1 404 780</b>	<b>1 000</b>	



Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiaje 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
EAUX STOCKEES	ARGENTOR-IZONNE	OUV-16-ST-AI-001	10522	SCEA DE LA TUILERIE	PT-16-ST-AI-001	21287	497311	6554278	16	LE BOUCHAGE	Les Sablières	0A 432-805		160003139	F	90				50 000
<b>Total EAUX STOCKEES ARGENTOR-IZONNE :</b>																				50 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-ST-CA-002	10551	EARL Olivier VIGNAUD	PT-16-ST-CA-002	21361	513826	6521390	16	MASSIGNAC	Le Latie	0F 750-754-756-757-760-762-764-766		160002088	F	96				100 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-ST-CA-003	10554	GAEC AMELINE DUJARRIER	PT-16-ST-CA-003	21355	513826	6521390	16	MASSIGNAC	Le Tatre	0F 754		160002088	F	68				100 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-ST-CA-005	10554	TOURENNE Cyrille	PT-16-ST-CA-005	21285	506436	6554728	16	PLEUVILLE	Gorce	0H 189		160003082	F	40				30 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-ST-CA-006	10555	GAEC DES SITES	PT-16-ST-CA-006	21449	508003	6554806	16	ÉPENÈDE	Tras Lagrange	ZS 7		160003086	F	60				40 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AMONT	OUV-16-ST-CA-007	10556	FONTENEAU Stéphane	PT-16-ST-CA-007	21067	509291	6551973	16	ALLOUE	Les Bordes	0C 634		160003074	F	60				30 000
<b>Total EAUX STOCKEES CHARENTE-AMONT :</b>																				300 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-ST-CAV-002	10410	SAS FONTAULIERE	PT-16-ST-CAV-002		443257	6522210	16	CHERVES-RICHEMONT	Carrière de Champ Blanc	0E 1050		160001715	F	80				100 000
EAUX STOCKEES	CHARENTE-AVAL	OUV-16-ST-CAV-002	10410	SAS FONTAULIERE	PT-16-ST-CAV-003		440599	6522425	16	CHERVES-RICHEMONT	Mongot	0C 296		160001740	F	80				150 000
<b>Total EAUX STOCKEES CHARENTE-AVAL :</b>																				250 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-001	10558	EARL DE CHEZ BONNIN	PT-16-ST-NE-001		469042	6487151	16	COTEAUX-DU-BLANZACAIS	Chez Bonnin	046-0A 605-1047-1049		160000720	F	80				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-001	10558	EARL DE CHEZ BONNIN	PT-16-ST-NE-002		469078	6487271	16	COTEAUX-DU-BLANZACAIS	Chez Bonnin	046-0A 435-605-1047		160000797	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-001	10558	EARL DE CHEZ BONNIN	PT-16-ST-NE-003		469089	6487371	16	COTEAUX-DU-BLANZACAIS	Chez Bonnin	046-0A 439-440		160000795	-	-				90 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-001	10558	EARL DE CHEZ BONNIN	PT-16-ST-NE-004		469401	6487068	16	COTEAUX-DU-BLANZACAIS	Chez Bonnin	046-0A 1054		160000755	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-002	10559	EARL DE CHEZ GILBERT	PT-16-ST-NE-005		463427	6483501	16	BESSAC	La Croix Cugon	0B 955		160003873	F	10				10 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-006		477123	6489962	16	CHADURIE	Bois Rond	ZM 18-19		160000017	F	70				75 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-007		477032	6489846	16	CHADURIE	Le Plantier des moines	ZM 20		160000725	F	65				60 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-008		476629	6489776	16	CHADURIE	Le Plantier des moines	ZM 25		160000765	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-009		477618	6490334	16	BOISNÉ-LA-TUDE	Étang de Milsol	000-0D 443		160003772	F	70				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-010		477511	6490074	16	CHADURIE	Étang de Milsol	ZL 9		160000734	-	-				14 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-011		477453	6489974	16	CHADURIE	Étang de Milsol	ZL 9		160000012	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-012		470480	6487099	16	NONAC	Charbonat	0A 17-19-32		160000737	F	60				15 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-013		474307	6489495	16	PÉRIGNAC	Chez Baudut	ZM 91		160000803	F	65				25 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-003	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-NE-014		474449	6489437	16	PÉRIGNAC	Chez Baudut	ZM 91		160000710	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-008	10436	GAEC DE LA GLAUDIERE	PT-16-ST-NE-015		461153	6488785	16	SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE	La Glaudière	WC 24		160000562	F	30				10 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-010	10419	SCEA DE LA GRANGE FLEURIE	PT-16-ST-NE-017		460617	6488020	16	SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE	Chez Marie	WB 13		160000617	M	60				8 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-010	10419	SCEA DE LA GRANGE FLEURIE	PT-16-ST-NE-019		459769	6488197	16	SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE	Le Bois de la Grange	WA 40		160000512	M	80				15 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-010	10419	SCEA DE LA GRANGE FLEURIE	PT-16-ST-NE-021		460767	6484452	16	CHALLIGNAC	Le Bois Noir	0C 331		160000546	F	80				35 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-017	10561	DAVID Laurent	PT-16-ST-NE-024		472971	6494572	16	PLASSAC-ROUFFIAC	Chez Babot	ZO 16		160003749	F	40				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-017	10561	DAVID Laurent	PT-16-ST-NE-025		473015	6494507	16	PLASSAC-ROUFFIAC	Chez Babot	ZO 16		160001036	-	-				15 500
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-017	10561	DAVID Laurent	PT-16-ST-NE-026		473068	6494450	16	PLASSAC-ROUFFIAC	Chez Babot	ZO 16		160001139	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-019	10563	SCEA LA CROIX	PT-16-ST-NE-028		469030	6485940	16	NONAC	La Croix	0F 219		160003701	F	80				87 000
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-019	10563	SCEA LA CROIX	PT-16-ST-NE-029		469025	6486181	16	NONAC	La Croix	0F 710		160000778	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-020	10377	GAEC RENAUDIÈRE	PT-16-ST-NE-030		474088	6491904	16	VOULGÉZAC	Le Maine Large	0C 259		160001052	F	45				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-020	10377	GAEC RENAUDIÈRE	PT-16-ST-NE-031		474141	6491822	16	VOULGÉZAC	La Creusée	0C 573		160001007	-	-				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-021	10564	EARL DU MAINE LARGE	PT-16-ST-NE-032		473941	6491941	16	VOULGÉZAC	Le Maine Large	0C 259		160001052	F	95				
EAUX STOCKEES	NE	OUV-16-ST-NE-021	10564	EARL DU MAINE LARGE	PT-16-ST-NE-033		474141	6491822	16	VOULGÉZAC	La Creusée	0C 573		160001007	-	-				67 000
<b>Total EAUX STOCKEES NE :</b>																				526 500
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-001	10565	GAEC LA FONTAINE	PT-16-ST-SA-001		486042	6497411	16	DIGNAC	Les Agriens	0E 45		160001196	F	65				19 000
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-003	10567	EARL DES JOUFFEROUX	PT-16-ST-SA-003		477681	6496461	16	VOULGÉZAC	Les Vachons	0A 111-112-113-116		160001087	F	440				120 000
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-004	10568	EARL DE RODAS	PT-16-ST-SA-004		483332	6492526	16	MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS	Rodas	AP 28		160001168	F	80				54 000
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-005	10520	EARL BERTHAUD	PT-16-ST-SA-005		478333	6491880	16	BOISNÉ-LA-TUDE	Lavergne	000-0D 334-344		160001004	F	70				48 000
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-007	10570	JOBIT Nicolas	PT-16-ST-SA-007		474662	6501112	16	MOUTHIERS-SUR-BOËME	Pré Breuillon	0F 156 à 160		160001013	F	40				20 000
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-009	10428	EARL DU MAINE BELON	PT-16-ST-SA-009		478166	6491702	16	BOISNÉ-LA-TUDE	La Piece de l'Homme	000-0D 490		160001154	F	40				5 000
EAUX STOCKEES	SUD-ANGOUMOIS	OUV-16-ST-SA-010	10572	BARRAUD Michel	PT-16-ST-SA-010		472428	6495844	16	PLASSAC-ROUFFIAC	Champs des Bois	ZH 20		160003944	F	30				18 000
<b>Total EAUX STOCKEES SUD-ANGOUMOIS :</b>																				284 000

Ressource	ZoneHydro	CdOuv_PDE	CdOuv_OUGC	RaisonSociale	CdPointPrel	CdOUGC_PtPrel	CoordX_L93	CoordY_L93	Dept	Com_PtPrel	Lieudit_PtPrel	Cad_PtPrel	Cd_BSS	CdPlanEau	Outil	DPA	Volumes autorisés Additionnel Printemps 2020	Volumes autorisés Etiage 2020	Volumes autorisés Hiver 2020-2021	Volumes autorisés Annuel 2020-2021
SUBSTITUTION	AUGE	OUV-16-SUB-AG-001	10573	EARL PEROT	SUB-16-AG-001		460848	6530035	16	VAL-D'AUGE	Terres de Bois Breton	228-ZC 16-17		160001751						
SUBSTITUTION	AUGE	OUV-16-SUB-AG-001	10573	EARL PEROT	PT-16-SUB-AG-001		460362	6530340	16	VAL-D'AUGE	Terres de Bois Breton	228-ZC 2			F	90			155 000	
SUBSTITUTION	AUGE	OUV-16-SUB-AG-002	10574	SCEA DE FONT FLEURY	SUB-16-AG-002		462717	6529807	16	VAL-D'AUGE	La folie	051-ZL 29		160001754						
SUBSTITUTION	AUGE	OUV-16-SUB-AG-002	10574	SCEA DE FONT FLEURY	PT-16-SUB-AG-002		462300	6529880	16	VAL-D'AUGE	La folie	051-ZC 3			F	100			130 000	
<b>Total RETENUES SUBSTITUTION AUGÉ :</b>																			<b>285 000</b>	

SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-001	10575	ASA DU FILLON	SUB-16-AC-001		468971	6546655	16	SAINT-FRAIGNE	Les Vignauds	ZR 104		160003742						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-001	10575	ASA DU FILLON	PT-16-SUB-AC-001-A		467740	6547800	16	BRETTES	Les Fillons	ZM 52			F	60			200 560	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-001	10575	ASA DU FILLON	PT-16-SUB-AC-001-B		467519	6547929	16	LONGRÉ	Les Isles	ZC 29			M	120				
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-002	10140	GAEC DE CHANTEREINE	SUB-16-AC-002		463225	6538584	16	ORADOUR	Chantereine	AM 1		160002217						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-002	10140	GAEC DE CHANTEREINE	PT-16-SUB-AC-002		463417	6538516	16	ORADOUR	Chantereine	AM 395	06608X0128		F	200			261 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-003	10141	EARL BBIO	SUB-16-AC-003		464181	6541478	16	LUPSAULT	Champ des Pierres	ZB 36		160002218						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-003	10141	EARL BBIO	PT-16-SUB-AC-003		463513	6542206	16	LUPSAULT	Champ des Pierres	AD 175			F	120			124 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-004	10576	EARL DE LA NOUE	SUB-16-AC-004		465720	6548932	16	LONGRÉ	Vallee des Pruniers	0F 812		160003039						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-004	10576	EARL DE LA NOUE	PT-16-SUB-AC-004		466277	6549546	16	LONGRÉ	Vallee des Pruniers	0B 901			F	120			151 200	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-005	10145	EARL DES BOULEAUX	SUB-16-AC-005		466407	6544333	16	SAINT-FRAIGNE	Bois Brange	OY 23-30		160002246						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-005	10145	EARL DES BOULEAUX	PT-16-SUB-AC-005		466921	6544401	16	SAINT-FRAIGNE	Bois Brange	0E O224			F	150			199 400	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-006	10153	EARL PRUDHOMME	SUB-16-AC-006		469266	6548955	16	BRETTES	Moulin de la Charriere	ZO 29-34		160003038						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-006	10153	EARL PRUDHOMME	PT-16-SUB-AC-006		469357	6548984	16	BRETTES	Moulin de la Charriere	ZO 34			F	150			205 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-007	10155	EARL DES OLIVETTES	SUB-16-AC-007		467876	6541543	16	SAINT-FRAIGNE	Les Vignauds	0C 115		160002248						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-007	10155	EARL DES OLIVETTES	PT-16-SUB-AC-007		467357	6542110	16	SAINT-FRAIGNE	Les Vignauds	0C 58			F	130			147 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-008	10156	GAEC DES ORMEAUX	SUB-16-AC-008		466344	6541501	16	SAINT-FRAIGNE	La Pree	YB 30-31-32-101		160002237						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-008	10156	GAEC DES ORMEAUX	PT-16-SUB-AC-008		466238	6541122	16	SAINT-FRAIGNE	La Pree	YB 45			F	100			165 700	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-009	10158	GAEC DU BREUIL TIZON	SUB-16-AC-009		467750	6550269	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Garenne du Breuil Tison	ZV 15		160003031						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-009	10158	GAEC DU BREUIL TIZON	PT-16-SUB-AC-009		467679	6550413	16	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE	Garenne du Breuil Tison	ZV 24			F	100			70 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-010	10159	GAEC DU CHAMP DU FRENE	SUB-16-AC-010		470170	6546071	16	SOUVIGNÉ	la Colombiere	ZL 7-9		160002238						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-010	10159	GAEC DU CHAMP DU FRENE	PT-16-SUB-AC-010		470221	6546367	16	SOUVIGNÉ	la Colombiere	ZL 4			F	170			103 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	SUB-16-AC-011		466912	6536575	16	AIGRE	Le Pripeau	000-AK 106-107-108		160003743						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	PT-16-SUB-AC-011		467753	6536883	16	AIGRE	Creve Coeur	000-AK 173	06851X0074		F	240			370 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	SUB-16-AC-012		465637	6535776	16	MONS	Bois Morin	ZI 12-36-37		160003781						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	PT-16-SUB-AC-012		463324	6535251	16	MONS	Le buisson Raymonet	AE 27	06844X0072		F	204			315 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	SUB-16-AC-013		461255	6544785	16	LES GOURS	La Belle Carde	ZE 39-41-42-69-70		160003783						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	PT-16-SUB-AC-013		461838	6544031	16	LES GOURS	Marais de Pointe Folle	ZK 124	06608X0113		F	287			441 000	
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	SUB-16-AC-014		471942	6540680	16	TUSSON	Bois Chatain	AK 102 à 106 - AK 179 à 181		160003782						
SUBSTITUTION	AUME-COUTURE	OUV-16-SUB-AC-011	10577	ASA de l'AUME COUTURE	PT-16-SUB-AC-014		470635	6542099	16	ÉBRÉON	La Potonière	ZH 113			F	194			298 000	
<b>Total RETENUES SUBSTITUTION AUME-COUTURE :</b>																			<b>3 050 860</b>	

SUBSTITUTION	BIEF	OUV-16-SUB-BI-001	10578	SARL DES RUHAUX	SUB-16-BI-001		477743	6542524	16	CHARMÉ	Le Moulin de Bellicou	ZO 26 - ZR 59		160002233						
SUBSTITUTION	BIEF	OUV-16-SUB-BI-001	10578	SARL DES RUHAUX	PT-16-SUB-BI-001		477204	6542297	16	CHARMÉ	Le Moulin de Bellicou	ZR 32			F	50			100 000	
<b>Total RETENUES SUBSTITUTION BIEF :</b>																			<b>100 000</b>	

SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-001	10579	EARL DES NEGRES	SUB-16-CA-001		483056	6545441	16	SALLES-DE-VILLEFAGNAN	Les Champs Chateau	ZC 15-16-23		160002281						
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-001	10579	EARL DES NEGRES	PT-16-SUB-CA-001		483070	6545745	16	VILLEGATS	La Joie	ZD 186			F	120			216 000	
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-002	10223	DUJARDIN Didier	SUB-16-CA-002		477918	6523870	16	SAINT-AMANT-DE-BOIXE	Le Couradeau	0F 246		160001773						
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-002	10223	DUJARDIN Didier	PT-16-SUB-CA-002		476647	6523565	16	VARS	Pre du Reclus	0B 1292			F	160			90 000	
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-003	10305	SCEA DE L'AIR DES CHAMPS	SUB-16-CA-003		466722	6526591	16	GENAC-BIGNAC	Champ Limbert	000-YH 12-16		160001766						
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-003	10305	SCEA DE L'AIR DES CHAMPS	PT-16-SUB-CA-003		469593	6529241	16	GENAC-BIGNAC	Champ Limbert	000-ZH 66			F	110			128 000	
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-004	10338	SCEA DES LIEUX DITS	SUB-16-CA-004		475420	6537944	16	LUXÉ	La Justice	ZB 8		160002249						
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-004	10338	SCEA DES LIEUX DITS	PT-16-SUB-CA-004		475793	6536500	16	LUXÉ	La Saulee	AB 148			F	240			120 000	
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-005	10340	SCEA DES PLANS	SUB-16-CA-005		472570	6536584	16	FOUQUEURE	La Croix Fouquet	ZN 115		160003853						
SUBSTITUTION	CHARENTE-AMONT	OUV-16-SUB-CA-005	10340	SCEA DES PLANS	PT-16-SUB-CA-005		472519	6535776	16	FOUQUEURE	Palisse Brulée	ZY 70			F	140			80 000	
<b>Total RETENUES SUBSTITUTION CHARENTE-AMONT :</b>																			<b>634 000</b>	

SUBSTITUTION	NE	OUV-16-SUB-NE-001	10580	ASA DE CONDEON-REIGNAC & ENVIRONS	SUB-16-NE-001		454358	6480978	16	CONDÉON	Pas Merlut	0D 324&326-411-415-417&420-562-563-634		160000447						
SUBSTITUTION	NE	OUV-16-SUB-NE-001	10580	ASA DE CONDEON-REIGNAC & ENVIRONS	PT-16-SUB-NE-001		457132	6486904	16	SALLES-DE-BARBEZIEUX	Pres Savary	0C 730			F	200			400 000	
<b>Total RETENUES SUBSTITUTION NE :</b>																			<b>400 000</b>	

SUBSTITUTION	NOUERE	OUV-16-SUB-NOU-001	10329	PAUBY Philippe	SUB-16-NOU-001		463309	6525076	16	ROUILLAC	Gratte-poule	000-ZI 67-68		160001752						
SUBSTITUTION	NOUERE	OUV-16-SUB-NOU-001	10329	PAUBY Philippe	PT-16-SUB-NOU-001		462714	6524154	16	ROUILLAC	Le Pas des Charrettes	000-ZY 28			F	80			220 000	
<b>Total RETENUES SUBSTITUTION NOUERE :</b>																			<b>220 000</b>	

SUBSTITUTION	SON-SONNETTE	OUV-16-SUB-SON-001	10581	ASA DU SON SONNETTE	SUB-16-SON-001		497197	6538489	16	BEAULIEU-SUR-SONNETTE	Chez le Roi	0B 577-578		160002332						
SUBSTITUTION	SON-SONNETTE	OUV-16-SUB-SON-001	10581	ASA DU SON SONNETTE	PT-16-SUB-SON-001		495959	6538818	16	BEAULIEU-SUR-SONNETTE	Fontaine de la Serpouillere	0C 475			F	60			125 000	
SUBSTITUTION	SON-SONNETTE	OUV-16-SUB-SON-001	10581	ASA DU SON SONNETTE	SUB-16-SON-002		499863	6535283	16	CELLEFROUIN	Fontfaix	0G 1268		160002376						
SUBSTITUTION	SON-SONNETTE	OUV-16-SUB-SON-001	10581	ASA DU SON SONNETTE	PT-16-SUB-SON-002		499941	6535618	16	CELLEFROUIN	Fontfaix	0G 1257			F	150			235 000	
SUBSTITUTION	SON-SONNETTE	OUV-16-SUB-SON-001	10581	ASA DU SON SONNETTE	SUB-16-SON-003a		493706	6537373	16	VENTOUSE	Le Bois de Maserbaux	0D 631-632								

Direction départementale des territoires

86-2020-06-11-007

D'autorisation temporaire conformément aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement concernant la mise en place de batardeaux dans le cours d'eau du Clain, nécessaire à l'entretien <sup>Batardeaux</sup> du canal d'amenée du moulin du Prieuré dit « de la Filature » reconnu Fondé en titre, situé sur la commune de LIGUGE.



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires  
de la Vienne

**Arrêté préfectoral N° 2020/DDT/SEB/174**

du 11 juin 2020

La Préfète de la Vienne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

d'autorisation temporaire conformément aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement concernant la mise en place de batardeaux dans le cours d'eau du Clain, nécessaire à l'entretien du canal d'amenée du moulin du Prieuré dit « de la Filature » reconnu Fondé en titre, situé sur la commune de LIGUGE.

VU le code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 modifiée relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019/DDT/SEB/524 du 4 octobre 2019 portant reconnaissance du droit fondé en titre du Moulin de la Filature ;

VU l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-018 du 03 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne (DDT86) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020\_DDT\_SEB\_162 du 3 juin 2020 interdisant temporairement les manœuvres de vannes sur tous les cours d'eau du département de la Vienne ;

VU la décision n°2020-DDT-008 du 03 février 2020 donnant subdélégation de signature aux agents de la DDT86, sur toutes les décisions et correspondances entrant dans leur champ de compétences ;

VU le dossier de demande d'autorisation temporaire déposé au titre des articles L.214-1 au L.214-6 du code de l'environnement, dans le cadre de la mise en place d'un batardeau dans le canal d'amenée du moulin du Prieuré dit de « La Filature », présenté par l'EURL AU FIL DE L'EAU, enregistré le 9 mars 2020 sous le n° 86-2020-00030 ;

VU la contribution de la Fédération de pêche de la Vienne (FDAAPPMA) du 24 mars 2020 ;

VU l'avis défavorable de la CLE du SAGE Clain en date du 25 mars 2020 ;

VU la demande de compléments formulée en date du 14 avril 2020 ;

VU les compléments transmis le 27 avril 2020 ;

VU la contribution de l'Office Français de la Biodiversité du 28 avril 2020 ;

VU le courrier du 18 mai 2020 faisant suite à la réunion sur place du même jour ;

**Considérant** que la mise en place de batardeaux dans le canal d'amenée du Moulin du Prieuré est nécessaire à l'opération d'extraction de sédiments relevant de l'entretien régulier de l'ouvrage fondé en titre et de ses annexes ;

**Considérant** que la mise en place de batardeaux est soumise à autorisation temporaire au titre de la rubrique 3.1.1.0 de la loi sur l'eau, conformément aux articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que les sédiments ainsi extraits seront déposés et régaliés sur l'île contiguë, située en lit majeur du cours d'eau du Clain ;

**Considérant** que comme le site de la filature est référencé dans la base BASIAS (N° POC8601619), que les sédiments extraits sont susceptibles d'être pollués, et qu'il est nécessaire d'effectuer une analyse de ces derniers pour s'assurer de leur non contamination et de l'absence d'impact sur les milieux ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de s'assurer de l'absence d'impact sur les espèces protégées ou à forte valeur patrimoniale ainsi que sur tout habitat remarquable pour son fonctionnement écologique ;

**Considérant** qu'au regard des éléments fournis par Vienne Nature pour le compte du pétitionnaire, il est nécessaire de prendre des mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la mise en œuvre du chantier

**Considérant** qu'il est nécessaire de prendre en compte des prescriptions spécifiques pour éviter toute pollution des milieux lors du chantier ;

**Considérant** que les prescriptions du présent arrêté préfectoral permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, notamment en termes de répartition entre les 3 bras du Clain, à savoir le Divan (côté Ligugé), le bras central (canal d'amenée du moulin) et le Trident (côté Smarves) ;

**Considérant** que les observations et les remarques émises par le pétitionnaire ont été prises en compte suite à la réunion qui a eu lieu sur place du 18 mai 2020 entre le Service Eau et Biodiversité de la DDT et du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, en présence du pétitionnaire ;

## ARRETE

### Titre I : OBJET DE L'AUTORISATION TEMPORAIRE

#### Article 1 - Objet de l'autorisation temporaire

Le pétitionnaire, l'EURL AU FIL DE L'EAU, sise 9 rue du Port du moulin, 16 330 VARS, représenté par son gérant M. VANTYGHM, est autorisé en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser l'opération suivante :

#### Travaux d'entretien du canal d'amenée de l'usine de la Filature situé sur le bassin du Clain, nécessitant la mise en place de deux batardeaux en amont et en aval de l'ouvrage

Les rubriques définies au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime
3.1.1.0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° un obstacle à l'écoulement des crues (A) 2° un obstacle à la continuité écologique a) entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) b) entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D) Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.	Autorisation temporaire arrêt ministériel du 11 septembre 2015

Outre les mesures spécifiques prescrites dans les articles ci-après, le pétitionnaire devra respecter les dispositions générales relatives aux rubriques visées par la présente autorisation. Les références des arrêtés de prescriptions générales sont listées dans le tableau ci-dessus.

## Article 2 - Caractéristique de l'aménagement

L'aménagement consiste en la mise en place de deux batardeaux qui seront positionnés, un en amont dans le canal d'amenée et un à l'aval de l'usine, pour mis en assec de la portion du canal d'amenée à entretenir. L'objectif est d'assurer l'entretien du bief par extraction de sédiments sur le linéaire mis en assec par les batardeaux. Les batardeaux seront confectionnés en terre et argile et recouverts d'une bâche étanche. Les deux aménagements temporaires auront une forme trapézoïdale, dont le dimensionnement est fixé ci-dessous :

<b><u>Batardeau amont :</u></b> Hauteur : 2,10 m Longueur : 20 m Base : 8 m sommet : 3m Hors d'eau : 30 cm	<b><u>Batardeau aval :</u></b> Hauteur : 1 m Longueur : 14 m Base : 4 m Sommet : 3 m Hors d'eau : 30 cm
---	--

Concernant l'opération d'extraction de sédiments, celle-ci consistera à retirer le sur-plus de sédiments mobiles (vase, sables, graviers fins), et matériaux d'origine végétale (bois et autres embâcles, branchages) se trouvant au fond du lit du canal d'amenée, sans toucher au substrat original, **et sans entraîner la modification, le reprofilage ou le recalibrage du cours d'eau, en dehors du descriptif des travaux mentionnés dans la demande.**

Le devenir de ces sédiments retirés est traité dans l'article 9 ci-après.

## Article 3 - Conformité au dossier et modifications

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et au contenu du dossier de demande d'autorisation sans préjudice des dispositions de la présente autorisation. Ces travaux comprennent :

- Une rampe d'accès en aval et en amont de la Filature ;
- Une plateforme de dépôt des sédiments sur la partie la plus haute de l'île, éloignée de la rive. Les dépôts en dehors de celle-ci sera à éviter ;
- Une rampe d'accès sur le trident permettant l'accès des engins au site des travaux.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, **avant sa réalisation à la connaissance du préfet**, conformément aux dispositions de l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

## Article 4 - Début et fin des travaux – Mise en service

Le pétitionnaire doit informer le service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne, instructeur police de l'eau du présent dossier, **au moins une semaine à l'avance de la date de démarrage des travaux et l'informer sur la date prévisionnelle de fin des travaux.**

## Article 5 - Caractère de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute pour le pétitionnaire de se conformer dans le délai fixé aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du pétitionnaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux infractions au code de l'environnement.

**Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux mesures prescrites, le pétitionnaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par cette présente autorisation, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.**

## Titre II : DISPOSITIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### Article 6 - Modalités d'interventions en phase de travaux

Toutes les mesures et tous les moyens sont à prendre pour éviter et, le cas échéant, traiter l'effet d'une **pollution accidentelle** des eaux superficielles ou souterraines et **le respect des enjeux de biodiversité**.

À cet égard, les dispositions suivantes doivent être **impérativement** mises en œuvre :

- **les travaux seront réalisés entre le 15 juin et fin octobre. En cas de prolongement de la période de travaux, une demande préalable devra être adressée à la DDT de la Vienne ;**
- **les travaux ne devront pas créer des zones pouvant piéger le castor d'Eurasie et la Loutre d'Europe lors de leurs déplacements nocturnes ;**
- **la création des rampes d'accès devra éviter de détruire des zones de ripisylve pouvant abriter des gîtes de Castor d'Eurasie et de Loutre d'Europe ;**
- toutes mesures nécessaires devront être prises pour ne pas provoquer d'impact à l'aval du cours d'eau (colmatage, départ de matières en suspension...), y compris par les zones d'installation de chantier ;
- **les zones d'installation de chantier, de stockage de matériaux et d'hydrocarbures, d'entretien et de stationnement des engins seront situées sur l'île contiguë à l'usine, en dehors de toutes zones humides ou d'habitat d'espèces d'intérêt écologique ;**
- les opérations de nettoyage, entretien et ravitaillement des engins de chantier et camions seront aménagés de façon à interdire tout rejet d'effluents polluants au milieu naturel : imperméabilisation des aires, création de fossés étanches de récupération des eaux pluviales ou de lavage, installation de cuves de stockage, récupération de toutes matières polluantes. Le pétitionnaire devra recueillir l'autorisation préalable du gestionnaire du réseau public d'assainissement avant tout rejet des eaux issues de ces plates-formes dans le dit réseau. À défaut, elles devront être acheminées vers des lieux de traitement agréés ;
- le rejet d'huiles, d'hydrocarbures ou toute autre substance impropre ou polluante est interdit. De même, les laits de ciment et les eaux de lavage des engins ne doivent pas être rejetées dans le milieu naturel ; en cas d'écoulement, des dispositifs de traitement des eaux ou des filtres à particules fines devront être mis en place en aval des secteurs de travaux pour retenir les matières en suspension (MES) ;
- le pétitionnaire doit garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations du chantier en cas de crue consécutive à un orage ou un phénomène pluvieux de forte amplitude.

## Article 7 - Mesures de préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques

Pour garantir l'intégrité des espèces, protégées ou non, faune et flore, ainsi que de leurs habitats, les dispositions suivantes doivent être impérativement mises en œuvre :

- avant le démarrage des travaux, l'absence d'espèces protégées sera vérifiée par un organisme compétent. En présence **avérée d'une espèce protégée, et avant tout démarrage de travaux sur la zone, le service eau et biodiversité de la DDT de la Vienne sera informé**. En concertation, toutes les mesures et tous les moyens seront mis en place pour, en premier lieu, éviter les travaux sur le secteur identifié, et, le cas échéant, réduire les effets des impacts des travaux (adaptation du calendrier des interventions, balisage des stations végétales...) et respecter ainsi les enjeux de biodiversité. **L'évitement sera privilégié**. S'il s'avère que malgré la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact, les travaux auront un impact résiduel sur des espèces protégées ou leurs habitats, un dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement devra être déposé et accordé en amont de toute réalisation des travaux ;
- Une opération de sauvetage des mulettes présentes sur la zone sera effectuée après la mise en assec (24 h maximum) et avant les travaux de curage ;
- les travaux et ses opérations connexes ne devront pas porter atteinte à la frayère présente sur l'île contiguë ;
- une pêche de sauvegarde sera réalisée par un spécialiste avant l'extraction sédimentaire ;
- aucun matériau ne devra être placé dans le cours d'eau, et aucun débris ne devra être dirigé vers le milieu aquatique ;
- le pétitionnaire devra veiller à ne pas relarguer de MES (Matières En Suspension) vers l'aval lors de l'enlèvement des batardeaux.

## Article 8 - Moyens de surveillance du chantier

Le chantier devra être surveillé et contrôlé durant toute la durée des opérations, notamment pour prévenir le risque d'accidents ou de pollutions. Le pétitionnaire sera vigilant, consultera les prévisions météorologiques, et anticipera les risques de crue ou de montée des eaux soudaines liées à un événement pluvieux important, même en période d'étiage. La station hydrométrique de référence sur le Clain en amont des travaux est celle de Vivonne-Danlot.

## Article 9 - Évacuation des sédiments et des déchets

**Aucun matériau ne devra être déposé à proximité du plan d'eau ni au niveau de la frayère à brochets.**

Les **matériaux d'origine végétale** (bois et autres embâcles, branchages) issus de l'enlèvement de l'atterrissement devront être évacués en dehors de la zone inondable ou en filière agréée.

Les **matériaux d'origine minérale** issus de l'extraction sédimentaire seront déposés sur l'île contiguë pour égouttage dans un premier temps, dans l'attente des résultats de l'analyse sédimentaire. **Ces analyses devront être conformes à l'article 9 de l'arrêté du 30 mai 2008**. Les sédiments les plus biogènes pourront être restitués au cours d'eau en aval du plan d'eau.

Les résultats des analyses **seront envoyés dès réception** au service eau et biodiversité de la DDT de la Vienne. En fonction des conclusions :

- **Si des produits toxiques, polluants ou nocifs ont été décelés, les matériaux issus de l'extraction devront être retirés de l'île contiguë et exportés vers une filière agréée pour traitement ;**
- Si en revanche, l'analyse conclut à l'absence de produits toxiques, polluants ou nocifs, les sédiments pourront être régalez sur l'île contiguë.

#### **Article 10 - Remise en état**

Les chemins, les clôtures et les terrains endommagés lors des travaux devront être remis en état. L'ensemencement, si nécessaire, sera réalisé avec des essences locales. La régénération naturelle est aussi conseillée.

**L'accès utilisé pour amener les engins sur l'île devra être remis en état, y compris la reconstitution de la berge ayant fait l'objet d'une rampe d'accès sur le Trident. Cette remise en état sera réalisée après en avoir défini les modalités avec le service Police de l'Eau de la DDT.**

En raison de la maladie du Frêne, causée par un champignon (*Chalara fraxinea*) présent dans le département, l'implantation de cette essence sera à proscrire. L'implantation de l'Aulne glutineux et de l'Orme lisse, également sensibles à certains pathogènes, sera effectuée avec précautions. Les plants d'Ormes seront des clones résistant à la graphiose. Les plants d'Aulnes glutineux seront préférentiellement implantés en partie sommitale des berges et si possible décalés d'un mètre minimum par rapport au cours d'eau.

#### **Article 11 - Manœuvres de vannes**

Par dérogation à l'arrêté n°2020-DDT-SEB-162 du 03 juin 2020, le présent arrêté préfectoral vaut dérogation de manœuvres de vannes durant la durée des travaux. L'abaissement du niveau d'eau n'excédera pas 1 m. La remontée des clapets sera réalisée de manière lente et progressive.

Les manœuvres de vannes seront menées en concertation avec le syndicat de rivière Clain Aval.

### **Titre III : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **Article 12 - Durée de validité de l'autorisation temporaire**

**La durée de validité de la présente autorisation est fixée à six (6) mois. Renouvelable une fois sur demande du pétitionnaire portant la durée de validité maximale à un (1) an.**

#### **Article 13 - Déclaration des incidents ou accidents**

Le pétitionnaire est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

**Le pétitionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.**

#### **Article 14 - Accès aux installations**

Les agents habilités à la recherche et à la constatation d'infractions à la police de l'environnement auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par le présent arrêté, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

#### **Article 15 - Droit des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 16 - Autres réglementations**

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

#### **Article 17 - Publication et information des tiers**

Une copie de la présente autorisation sera transmise pour information et affichage pendant une durée minimale d'un mois à la commune de Ligugé. Cette formalité sera attestée par un certificat d'affichage à la charge du maire qui sera adressé à la DDT de la Vienne, service eau et biodiversité, 20 rue de la Providence BP 80523 - 86020 Poitiers Cedex.

**Compte tenu des mesures prises par le gouvernement liées à l'état d'urgence sanitaire, les communes sont invitées à prolonger l'affichage au-delà de la cessation de l'état d'urgence, pour garantir une meilleure information de la population.**

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation temporaire sera mis à la disposition du public pour information à la Préfecture de la Vienne, ainsi qu'à la mairie de la commune de Ligugé.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État de la Vienne pendant une durée d'au moins six mois.

#### **Article 18 - Voies et délais de recours**

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage en mairie, et par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

#### **Article 19 - Exécution**

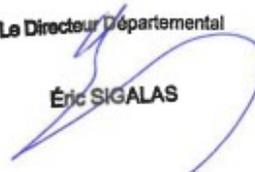
Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le maire de la commune de Ligugé, le chef du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le président du syndicat du Clain aval, le directeur départemental des territoires de la Vienne, le Général commandant du Groupement de gendarmerie de la Vienne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne,

A Poitiers, le 11 juin 2020

Pour la Préfète de la Vienne  
Et par délégation,

Le Directeur Départemental  
Éric SIGALAS



PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-15-002

Arrêté instituant la commission de contrôle  
des opérations de vote pour la commune de Poitiers à  
l'occasion du 2nd tour du renouvellement des conseillers  
municipaux et communautaires du 28 juin 20



## PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Elections et de la Réglementation  
Section Elections – BM

**A R R E T E** n° 2020-DCL/BER - 353  
en date du **15 JUIN 2020**  
instituant la commission de contrôle  
des opérations de vote pour la  
commune de Poitiers à l'occasion du  
2<sup>nd</sup> tour du renouvellement des  
conseillers municipaux et  
communautaires du 28 juin 2020

La Préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

**VU** le code électoral et notamment les articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

**VU** le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

**VU** l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-005 du 3 février 2020 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

**VU** l'ordonnance n°20-098 du 29 mai 2020 du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers ;

**VU** l'avis du conseil scientifique COVID-19 du 18 mai 2020 ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

### A R R E T E

**Article 1** - Une commission de contrôle des opérations de vote est instituée dans la commune de Poitiers pour le second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020.

**Article 2** - La commission instituée pour la commune de **Poitiers** est composée de :

**Madame Alice VERDIER**, Vice-présidente au Tribunal judiciaire de Poitiers, **Présidente titulaire**  
**Monsieur Franck WASTL-DELIGNE**, Président du Tribunal judiciaire de Poitiers, Président suppléant ;

**Madame Marie DABIN**, juge placée auprès de la Cour d'appel de Poitiers, déléguée au Tribunal judiciaire de Poitiers, en qualité de **membre titulaire** – **Madame Alice LECLERCQ**, juge au Tribunal judiciaire de Poitiers, en qualité de membre suppléant ;

**Monsieur Nicolas SEBILEAU**, Directeur adjoint de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de la Vienne, en qualité de **membre et secrétaire** de la commission.

**Article 3** - Cette commission tiendra une permanence téléphonique et se déplacera en cas de besoin dans les bureaux de vote. Ce dispositif est mis en place afin de respecter les règles sanitaires suite à la pandémie de la COVID-19. Elle sera installée le mardi 23 juin 2020 au plus tard.

**Article 4** -. Cette commission pourra s'adjoindre des délégués choisis parmi les électeurs du département qui auront les mêmes droits et prérogatives que ses membres.

**Article 5** -. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres des commissions de contrôle des opérations de vote et qui sera notifié au maire de la commune de Poitiers.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Emile SOUMBO

**PREFECTURE de la VIENNE**

**86-2020-06-15-004**

**ARRETE n° 2020-DCL/BER- 354**

**en date du 15 juin 2020**

**modifiant l'arrêté 2020-DCL/BER-295 en date du 13 mars  
2020 instituant dans le département de la Vienne les  
bureaux de vote à partir du 1er janvier 2020**



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Elections et de la Réglementation  
Section Elections - BM

**ARRETE n° 2020-DCL/BER- 354**  
**en date du 15 juin 2020**  
**modifiant l'arrêté 2020-DCL/BER-295 en**  
**date du 13 mars 2020 instituant dans le**  
**département de la Vienne les bureaux de**  
**vote à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**La Préfète de la Vienne,**  
**Chevalier de la légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du mérite**  
**Chevalier du mérite agricole**

**VU** le code électoral et notamment l'article R.40 ;

**VU** la circulaire N° NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**VU** l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-005 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Émile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

**VU** les demandes de modifications des maires de Berthegon, La Chapelle Moulière, Cherves, Jouhet, Lhommeaizé, Saint-Pierre-de-Maillé, Sanxay, Vouneuil-sous-Biard ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour toutes les élections à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont implantés dans chacune des communes du département de la Vienne des bureaux de vote conformément à l'annexe jointe.

**Article 2 -.** Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

1) un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision, en déposant :

– soit un recours gracieux auprès de la préfète de la Vienne, place Aristide Briand, 86021 Poitiers cedex ;

– soit un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives – place Beauvau, 75800 Paris.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux ou hiérarchique, celui-ci est considéré comme implicitement rejeté.

2) un recours juridictionnel peut être formé devant le juge administratif. Ce recours contentieux doit être déposé auprès du Président du tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, 86020 Poitiers cedex. À noter que depuis le 1er décembre 2018, le requérant peut également déposer son recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Dans ce cas, il n'a pas à produire de copies de son recours et il est assuré d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les deux mois qui suivent la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Les voies de recours précitées n'ont pas un caractère suspensif.

**Article 3 -.** Les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, aux Sous-Préfets de Châtelleraut et Montmorillon et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général,



Émile SOUMBO

**ARRÊTE EN DATE  
DU 15 JUIN 2020**

Aménagement	Code INSEE	Commune	Adresse du bureau	Nombre de bureaux de vote
CHATELLERAULT	86001	Adriers	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86002	Amberre	1 seul bureau de vote - Rue du 08 mai 1945 (face à la Mairie)	1
CHATELLERAULT	86003	André	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86004	André-sur-Allier	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86005	Arçay	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86006	Arçay	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86007	Arçay	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86008	Arçay	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86009	Arçay	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86010	Asnières	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86011	Asnières-sur-Bour	1 seul bureau de vote - 8 route de la Manéchaire	1
CHATELLERAULT	86012	Astols	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86013	Aulnay	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86014	Availles-en-Châtellerault	1 seul bureau de vote - Espaces Culturel René Descartes, 17 rue Chémery Les Deux	1
CHATELLERAULT	86015	Availles-Limourne	1 seul bureau de vote - Mairie	1
POITIERS	86016	Avantou	1er bureau - Salle André Adolphe - Electeurs de A à J Bureau centralisateur	2
POITIERS	86017	Auron	2ème bureau - Salle André Adolphe - Electeurs de K à Z	1
CHATELLERAULT	86018	Baèges	1 seul bureau de vote - Maison de la Nature (Parc du Château) - 6 rue du Docteur Désormieux	1
POITIERS	86019	Beaumont Saint-Cyr	1er bureau - groupe Thomas Pesquet, 3 rue haute - circonscription législative 3 Bureau centralisateur	3
CHATELLERAULT	86020	Bellefonds	2ème bureau - groupe Thomas Pesquet, 3 rue haute	1
CHATELLERAULT	86021	Berrie	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86022	Berrie	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86023	Bertignon	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86024	Bénédic	1 seul bureau de vote - Salle Socio-Educatif	1
CHATELLERAULT	86025	Béhains	1 seul bureau de vote - Mairie - Salle des Mariages - 1 place de l'Eglise	1
CHATELLERAULT	86026	Beuvis	1 seul bureau de vote - Mairie	1
POITIERS	86027	Bland	1er bureau - Mairie - Salle de Mariage - Electeurs de A à K inclus Bureau centralisateur	2
POITIERS	86028	Blaizac	2ème bureau - Mairie - Salle René Mounier - Electeurs de L à Z inclus	1
CHATELLERAULT	86029	Blanzay	1 seul bureau de vote - Mairie - Salle des Fêtes Roland Colin - 9 rue de la Forêt	1
POITIERS	86123	Bolvre-la-Vallée	1er bureau - Salle de la Bouve - 2 Grand Rue - Lavauzeau Bureau centralisateur	4
POITIERS	86031	Bonnes	2ème bureau - Salle de la Mairie - Benassau 4ème bureau - Salle de la Mairie - Montrou-Bornin	2
CHATELLERAULT	86032	Borneuil-Matours	1er bureau - Ecole publique - Salle de réunion (rive gauche de la Vienne) Bureau centralisateur	2
CHATELLERAULT	86033	Bonneval	1er bureau - Maison des Associations - 5bis rue d'Aquitaine - Salle des miroirs Bureau centralisateur	2
CHATELLERAULT	86034	Bousses	2ème bureau - Maison des Associations - 5bis rue d'Aquitaine - Foyer des jeunes	1
CHATELLERAULT	86035	Bousses	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86036	Bousses	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86037	Bousses	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86038	Briou	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86039	Brix	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86040	La Bussière	1 seul bureau de vote - Mairie	1
POITIERS	86041	Buxerolles	1er bureau - Hôtel de Ville - 12 rue de l'Hôtel de Ville Place d'Annie, Place d'Avrigny, rue L.V. Beehoven, rue H. Berlioz, rue des Blevets, rue des coquelicots, avenue des Castors, place des Castors, allée des Cadras, rue de la Closerie, rue Ste-Croix, rue de Daÿca, rue des Ecoles, avenue de l'Entraide, rue des Fleurs, rue des Gygènes, rue des Lilas, rue J.P. Rameau, place W.A. Mozart, rue des Myosotis, rue M. Ravet, rue des Rostiers, rue J. Strauss, allée des Tamaris, rue de l'Hôtel de Ville. 2ème bureau - Grandrue 2 Groupe Sociétaire Jean Marie PARATTE rue des Canaris, allée des Capucines, rue des Cèdres, rue Camille Girault, rue Olympe de Gouges, rue des Iris, impasse des Iris, Allée des Mésanges, rue des Mimoses, cité des Peupliers, rue Christine de Pisan, rue du Phary, rue des Ombres, rue de la République, rue de la Sabotterie, rue Fern Trésien, rue des Troènes. 3ème bureau - Gymnase Groupe Scolaire Jean Marie PARATTE Rue des Acadés, avenue des Amandiers, impasse des Amandiers, impasse des Aubépines, Parc Buxerolles, rue des Camélias, allée du Cerisier, rue des Charmes, rue de la Charma, le clos du parc, rue de la Coulee, passage entre les Deux Chemins, allée des Eglantiers, allée des Lauriers, rue des Mûriers, rue des Oliviers, avenue des Platanes, allée de Puy Mira, rue des Saulles, rue Abel Tassin, rue des Tilleuls, rue du Val, rue de la Varenne, rue de la Vincendence, impasse Camille Girault. 4ème bureau - Salle d'activités Espace Marcel VARUETTE Rue de l'Alizé, rue de l'Acquion, impasse de la Barre, rue de la Barre, rue Omer Bemier, allée de la Brise, rue des Buis, Clotel, rue des Cèdres de Clotel, chemin de l'Espérance, rue des Fossés, rue de la Calerne, avenue du Pras de Saint Jacques, rue de Lessart, rue de la Noblesse, impasse des Noisetiers, impasse du Nord, chemin de la Grande Sablière, rue Auguste Segin, allée de la Solidarité, rue des Vignes, rue Alfred de Vigny, rue des Vents, rue Hippolyte Véron, impasse Théodore Funston. 5ème bureau - Restaurant Espace Marcel VARUETTE rue des Avelles, rue Edouard Brany, rue de la Cabonne, rue de Chandy, allée Charité Chapin, rue des Chrysalides, rue des Cigales, rue des Coccinelles, rue des Cosses, rue des Criquets, place des Grillons, rue des L'bellules, chemin de la L'bellière, rue des Lucioles, rue des Luttes, rue des Mûriers, allée Théodore Monod, route de Tournais, rue des Mûriers, allée Théodore Monod, route de Tournais, rue des Papillons, rue des Sabies, route de la Vallée, rue des Terrézeaux. 6ème bureau - Salle du foyer Collette Besson - Avenue de la Liberté Allée Louis Aragon, rue des Hauts Bizats, rue Albert Camus, rue Chateaubriand, allée Didot, allée Paul Eluard, allée Paul Fort, rue Gutemberg, allée de l'imprimerie, allée Alphonse de Lamartine, avenue de la Liberté, rue Guy de Maupassant, rue Frédéric Mistral, route de l'Ormeau, allée Marcel Pagnol, allée des Papyrus, allée du Parc, allée de l'imprimerie, allée Jacques Prévert, rue du Versant, rue des Vignes, rue Alfred de Vigny. 7ème bureau - Salle d'activités Maurice Ravel - 10 rue Maurice Ravel Rue Mayso Basile, rue Charles Baudelaire, allée Beauregard, rue Beausoleil, rue des Cyclamens, rue des Deux Communes, avenue de la Fraternelle, rue de la Galatié, rue du Jasmin, rue des Marguerites, rue Monplaisir, allée du Muguot, rue Micheline Ostermeyer, chemin des Pajuniers, rue des Pimentiers, rue de Plaisance, rue Roger Frison Roche, Voie romaine, allée Eric Tabary, rue Paul Verlaine, rue Arthur Rimbaud. 8ème bureau - Restaurant Maurice Ravel - 10 rue Maurice Ravel Allée Jacqueline Aurioi, rue des Bergeonnettes, route de Bonneuil Matours, allée du Bouvreuil, rue de la Charpenterie, rue du Colibri, rue de la Dinire, rue des Entrapreneurs, rue des Fauvelles, allée Anne Franck, avenue Charles de Gaulle, allée Marie Laurencin, avenue François Mitterand, chemin du Petit Neuf, rue Edith Piaf, rue du Pic Vert, rue du Rollolet, rue des Rossignols, rue George Sand, rue du Semlier, rue Simone Signoret, allée Suzanne Valadon, rue Marquente Yourcenar.	8
CHATELLERAULT	86042	Buxeuil	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86043	Ceaux-en-Loudun	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86044	Celle-les-Eaux	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - Rue de Chincé	1
CHATELLERAULT	86045	Celle-les-Eaux	1 seul bureau de vote - Salle du Chat - Place Michel Gaudineau	1
CHATELLERAULT	86046	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86047	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86048	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86049	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86050	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86051	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86052	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86053	Châtelleraut	1er bureau - salle de l'Union - 50 rue de la Paix - canton 11 - circonscription législative 1 Bureau centralisateur	2
CHATELLERAULT	86054	Châtelleraut	2ème bureau - salle de l'Union - 50 rue de la Paix - canton 19 - circonscription législative 2	1
CHATELLERAULT	86055	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86056	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86057	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86058	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86059	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86060	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1
CHATELLERAULT	86061	Châtelleraut	1er bureau - Salle des Ecolières - rue Lozachère - Complexe sportif des Ecolières - Electeurs de A à D inclus 2ème bureau - Salle des Ecolières - rue Lozachère - Complexe sportif des Ecolières - Electeurs de E à H inclus 3ème bureau - Salle des Ecolières - rue Lozachère - Complexe sportif des Ecolières - Electeurs de I à Z inclus	3
CHATELLERAULT	86062	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - Rue de Paille Electeurs de Mb à Z inclus	1
CHATELLERAULT	86063	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Salle des Fêtes - Rue du Centre	1
CHATELLERAULT	86064	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Salle Semailles au Vent - Place de l'Eglise	1
CHATELLERAULT	86065	Châtelleraut	1 seul bureau de vote - Mairie	1











Arondissement	Code INSEE	Commune	Nombre de bureaux de vote	Adresse du bureau	
CHATELLERAULT	86196	Pont-de-Filles	1	Bureau 5 MAISON DU PEUPLE - Salle Timbaud - Rue Saint Paul	
	86197	Pouzauges	1	Square de Charlene Agnain, boulevard Bignon, rue Barrocau, rue du Pigeon Blanc, rue des Carillons, rue des Caroux, impasse de la Cathédrale, du 1 au 32 côté impair rue de la Cathédrale, du 1 au 10 rue Pascal le Coq, place Saint Croix, rue Emile Croix, rue Saint Fournel, rue Des Fereux, côté pair rue Jean Jaures, boulevard du Pont Joubert, rue Saint Maixent, rue Arthur de la Mauvinière, impasse Saint Michel, place Cathédrale et Cardinal Pie, rue Pirony, place Sainte Radegonde, impasse Sainte Radegonde, rue Sainte Radegonde, du 1 au 151 côté impair Grand Rue, du 2 au 160 côté pair Grand Rue, rue du Souci, rue du Tourmeiquet, rue Valerey.	
	86198	Poitiers	1	Bureau 6 Ecole COLIGNY - 10 boulevard du Colonel Barthal	
	86200	Pressac	1	Impasse de l'abreuvoir, rue de Beaulieu, rue du Général Caroux, boulevard Coligny, à partir du 39 Rue Cornet, à partir du 24 côté pair rue du Père de la Croix, à partir du 75 côté impair rue du Père de la Croix, du 1 au 33 côté impair rue du Dolmen, du 2 au 36 côté pair rue du Dolmen, rue du Capitaine Dreyfus, rue des Dunes, chemin du Parc à Fourrages, chemin de l'Hypogée, côté impair rue de la Pierre Levée, place Radio Londres, du 1 au 67 côté impair rue du Faubourg du Pont Neuf, 1 au 21 côté impair avenue du Recteur Dreyfus, rue du Petit Polygone, du 1 au 13 côté impair rue Saint Saturnin, du 2 au 20 côté pair rue Saint Saturnin.	
	86201	Pringy	1	Bureau 7 Ecole COLIGNY - 10 boulevard du Colonel Barthal	
	86202	La Frenaye	1	Rue de Babion, boulevard du Colonel Barthal, rue William Booth, allée des Brunettes, rue des Brunettes, impasse des Communiaux, du 1 au 38 rue Cornet, du 1 au 73 côté impair rue du Père de la Croix, du 2 au 22 côté pair rue du Père de la Croix, allée du Dolmen, à partir du 35 côté impair rue du Dolmen, impasse Jardins du Dolmen, résidence de la Frappière, rue de la Frappière, allée Eugène Freyssinet, rue des Groles, allée Martin Luther King, rue de la Vallée aux Loups, rue Auguste Maître, allée Marcel Pegnot, côté Saint Saturnin, à partir du 15 côté impair rue Saint Saturnin, à partir du 22 côté pair rue Saint Saturnin, cité de Vaudouzi, allée de Vaudouzi, rue de Vaudouzi.	
	86203	Quareux	1	Bureau 8 Ecole COLIGNY - 10 boulevard du Colonel Barthal	
	POITIERS	86204	Quincy	2	Du 1 au 10 rue de Bignon, rue des Biondières, boulevard de la Digue, impasse de la Digue, impasse de Mirabeau, côté de Montbarnage, rue de Montbarnage, allée de la Pliandière, rue de la Pliandière, allée du Bois de Pimprianeau, chemin de Pimprianeau, rue du Rondy, rue de la Croix Rouge, rue du Tourmeiquet.
		86205	Ranton	1	Allée Pierre Béanger, rue de la Chapelle Braudelle, rue Georges Bizet, côté impair route de Gency, allée de la Guéinière, côté impair chemin du Lavoir, du 2 au 10 côté pair rue du Clos Marchand, du 162 au 200 côté pair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 175 au 209 côté impair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 1 au 151 côté impair route de Nouaille, avenue du 11 Novembre, cité des Pavillons, 1 rue de la Providence, rue Arthur Rimbaud, rue Camille Saint Saens, rue du Petit Tour, chemin du Petit Tour, rue Paul Verfaillie, passage Verfaillie, rue des Villies, rue Emile Zola.
	CHATELLERAULT	86206	Rasilly	1	Bureau 16 Ecole du PETIT TOUR - 32 rue du Petit tour
		86207	La Roche Posay	2	Rue d'Anjou, impasse de la Bousaie, rue de la Bousaie, du 1 au 39 côté impair avenue Jacques Coeur, du 2 au 50 côté pair avenue Jacques Coeur, rue de la Gantérie, du 1 au 29 côté impair rue de la Gibauderie, du 2 au 116 côté pair rue de la Gibauderie, résidence Camille Guérin, rue Henri Huyard, du 94 au 168 côté pair rue de la Pierre Levée, rue du Maine, à partir du 202 côté pair rue du Faubourg du Pont Neuf, à partir du 211 côté impair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 2 au 112 côté pair route de Nouaille, du 2 au 29 côté pair avenue du Recteur Pignau, allée du Petit Tour, allée du Veyret.
	CHATELLERAULT	86208	Roches-Prémarré-Andillé	2	Bureau 17 Ecole SAINT EXUPERY - 13 rue Evariste Galois
		86210	Romaine	1	Rue Agrippa d'Aubigné, à partir du 28 côté pair rue Joachim du Bellay, rue Remy Belleau, allée du Rabbm Elie Bloch, rue Paul Cézanne, côté impair rue Chantemerle, impasse Chantemerle, allée Félicia Barbanet-Combaut, du 1 au 4 rue Paul Gauguin, résidence de la Gibauderie, à partir du 31 côté impair rue de la Gibauderie, du 118 au 204 côté pair rue de la Gibauderie, du 1 au 19 côté impair rue Vincent Van Gogh, du 2 au 20 côté pair rue Vincent Van Gogh, rue Etienne Jodelle, rue François de Malherbes, allée Henri Matisse, rue Montaigne, avenue Mirozat, allée de la Préside, allée de la Providence, 2 et 4 rue de La Providence, à partir du 3 côté impair rue de la Providence, impasse de la Rocheffoucauld, à partir du 62 côté impair rue de la Rocheffoucauld, rue Victor Schoelcher.
	CHATELLERAULT	86211	Rouillé	2	Bureau 18 Ecole SAINT EXUPERY - 13 rue Evariste Galois
		86213	Rouillé	2	Rue des Aubépines, rue Jean Antoine Baif, rue des Champs Baisés, allée des Champs Baisés, du 1 au 27 côté impair rue Joachim du Bellay, du 2 au 24 côté pair rue Joachim du Bellay, rue des Broquets, rue des Broquets, rue des Grands Champs, allée des Petits Champs, rue des Charmilles, allée de la Chêneville, à partir du 3 côté impair avenue Jacques Coeur, rue Jean Dorat, rue du Père Jean Fleury, rue Evariste Galois, rue des Genêts, allée Louise Labé, rue Eugène Landais, rue de la Milledis, rue des Passes Roses, du 1 au 51 côté impair rue de la Rocheffoucauld, du 2 au 60 côté pair rue de la Rocheffoucauld, allée Jean Jacques Rousseau, résidence Le Studé, rue du Studé.
CHATELLERAULT	86212	Rouillé	1	Bureau 23 Ecole PAUL BLET - 24 boulevard François Albert	
	86213	Rouillé	1	Du 3 au 17 rue de la Jamba à l'Ané, du 18 au 40 côté pair rue de la Jamba à l'Ané, rue Basse, à partir du 15 côté impair rue Jean Richard Bloch, allée René Caillaie, allée des Clos des Cours, allée Marie et Pierre Curie, côté pair rue du Pont Saint Cyprien, à partir du 15 côté impair rue du Pont Saint Cyprien, du 1 au 101 côté impair rue du Faubourg Saint Cyprien, rue Emile Duchaux, côté impair rue des Erables, allée Francis Garnier, rue Joseph Meister, du 2 au 112 côté pair rue du Faubourg du Pont Neuf, rue Louis Pasteur, allée des Sycomores, côté pair avenue des Terrasses, côté impair rue Brouette du Vinaigrier, allée Brouette du Vinaigrier, chemin Brouette du Vinaigrier.	
CHATELLERAULT	86214	Rouillé	1	Bureau 24 Ecole PAUL BLET - 24 boulevard François Albert	
	86215	Rouillé	1	Côté impair boulevard François Albert, 1 et 3 avenue du Parc d'Arillière, du 2 au 22 côté pair avenue du Parc d'Arillière, du 2 au 22 côté pair avenue Jacques Coeur, côté impair chemin de la Cagnouillère, chemin de la Grotte à Calvin, rue des Jardins du Cloin, promenade des Cours, du 2 au 8 rue du Fief de Grimoire, rue du Colonel Honorat, résidence Tour à l'Oiseau, chemin des Orellières, chemin du Pré Roy, rue du Bas des Sablès, du 1 au 81 côté impair rue du Haut des Sablès, du 2 au 74 côté pair rue du Haut des Sablès, chemin dit du sémaphore, côté impair boulevard Tison, chemin de Tison.	
CHATELLERAULT	86216	Rouillé	1	Bureau 25 Ecole TONY LAINE - 5 avenue Rhin et dénoué	
	86217	Rouillé	1	Rue Blanche Albane, rue Louis Aragon, place des Trois Cités, rue Jacques Copeau, à partir du 140 côté pair rue du Faubourg Saint Cyprien, rue de l'Ancien Emetteur, allée de l'Envinage, allée Roger Martin du Gard, rue du Clos Gaullier, rue des Grèves, place Léon Jouhaux, rue Francis Jourdain, rue Wanda Landowska, rue Marie Laurence, rue Fernand Léger, rue André Léo, rue du Cherche Midi, rue de la Vallée Monnaie, place de Moundou, rue Normandie Nieman, allée des Pervenches, rue Piboeff (Georges El Ludmilla), place des Poissiers, rue des Poissiers, rue Diego Rivera, rue Romain Rolland, rue Jean Rousselet, à partir du 150 côté pair rue du Haut des Sablès.	
CHATELLERAULT	86218	Rouillé	1	Bureau 26 Ecole TONY LAINE - 5 avenue Rhin et dénoué	
	86219	Rouillé	1	A partir du 5 côté impair avenue du Parc d'Arillière, à partir du 24 côté pair avenue du Parc d'Arillière, chemin du Parc d'Arillière, allée des deux Cédars, allée Paul Coudere, avenue Rhin et Danube, allée de la Dive, rue Geneviève Fauconnier, allée du Fief De Grimoire, à partir du 7 rue du Fief de Grimoire, rue du Veget de Grimoire, rue du Pied de Gros, allée des Hirondelles, allée des ifs, rue de la Mégrotte, rue de la Piquetteirie, allée du Haut Pothou, allée de la Ruchalères, petit chemin du Bas des Sablès, du 76 au 148 côté pair rue du Haut des Sablès, du 83 au 161 côté impair rue du Haut des Sablès, rue des Sablonnières, allée de la Yonne.	
CHATELLERAULT	86220	Rouillé	1	Bureau 27 Ecole JACQUES BREL - 11 rue du Commerce	
	86221	Rouillé	1	Du 1 au 14bis rue Jean Richard Bloch, du 16 au 39 côté pair rue Jean Richard Bloch, rue de la Jamba à l'Ané, du 43 au 89 rue de la Jamba à l'Ané, à partir du 40 côté pair rue Jean Richard Bloch, rue de la Chatonnerie, allée des Chèvrefeuilles, allée de la Courtepointe, rue Maxime Dumoulin, cité de l'Hypogée, rue de l'Hypogée, impasse du Lavoir, côté pair chemin du Lavoir, du 2 au 92 côté pair rue de la Pierre Levée, rue Maginot, du 69 au 107 côté impair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 109 au 173 côté impair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 114 au 160 côté pair rue du Faubourg du Pont Neuf, du 38 au 101 rue de la Plaine, allée Prosper Putsay, allée Antoine Taffet, côté impair avenue des Terrasses, côté pair rue Brouette du Vinaigrier.	
CHATELLERAULT	86222	Rouillé	1	Bureau 28 Ecole JACQUES BREL - 11 rue du Commerce	
	86223	Rouillé	1	Rue des Arbricottiers, rue des Jassons, rue René Amand, du 90 au 130 rue de la Jamba à l'Ané, rue des Corisiers, rue Jean Coll, rue du Commerce, du 22 au 60 boulevard de la Concorde, rue de Coslada, place de France, côté pair route de Gency, allée des Jardinières, rue Jacques et Roger Lovrault, rue de la Grand Maison, rue Hilarret Mellieud, rue des Noisettiers, rue Paul Palmiévé, du 1 au 37 rue de la Plaine, rue du Pontreau, rue des Raplettes, place des Robinsons, rue des Robinsons.	
CHATELLERAULT	86224	Rouillé	1	Bureau 29 Ecole JACQUES BREL - 11 rue du Commerce	
	86225	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86226	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86227	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86228	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86229	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86230	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86231	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86232	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86233	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86234	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86235	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86236	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86237	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86238	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86239	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86240	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86241	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86242	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86243	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86244	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86245	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86246	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86247	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86248	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86249	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86250	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86251	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86252	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86253	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86254	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86255	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86256	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86257	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86258	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86259	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86260	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86261	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86262	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86263	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86264	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86265	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86266	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86267	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86268	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86269	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86270	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86271	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86272	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86273	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86274	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86275	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86276	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86277	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86278	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86279	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86280	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86281	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86282	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86283	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86284	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86285	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86286	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86287	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86288	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86289	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86290	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86291	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86292	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86293	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86294	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86295	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86296	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86297	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86298	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86299	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86300	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86301	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86302	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86303	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86304	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86305	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86306	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86307	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86308	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86309	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86310	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86311	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86312	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86313	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86314	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86315	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86316	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86317	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86318	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86319	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86320	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86321	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86322	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86323	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86324	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86325	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86326	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86327	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86328	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86329	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86330	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86331	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86332	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86333	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86334	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86335	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86336	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
	86337	Rouillé	1	Rue des Alouettes, résidence de l'Ancêtre, rue de l'abbé de l'Espée	
CHATELLERAULT	86338	Rouillé	1		







PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-11-005

arrêté n° AI-86/2020-006 du 11 juin 2020 portant  
habilitation pour réaliser des analyses d'impact

*arrêté n° AI-86/2020-006 du 11 juin 2020 habilitation analyses d'impact*

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Prefecture  
Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

**Arrêté n° AI – 86/2020-006 portant habilitation  
pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de  
commerce en date du 11 juin 2020**

**La Préfète de la Vienne  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,**

Vu Le code du commerce et notamment ses articles L 752-6, R 752-6 et suivants et A 752-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-005 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande d'habilitation formulée par Monsieur Sébastien AGATOR, représentant la SARL AUDDICE URBANISME en date du 8 juin 2020 ;

Vu les pièces annexées à la demande ;

Vu le dossier déclaré complet le 10 juin 2020 ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Mme Solenne DURAND,  
M. Antoine LENORMAND,  
M. Vincent MAHEUT,  
Mme Céline RAZE-MOREL,  
M. Quentin RIOCHET de la SARL AUDDICE URBANISME sont habilités à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

**Article 2 :**

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans **non renouvelable par tacite reconduction**. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Vienne.

**Article 3 :**

La demande de renouvellement est déposée dans un délai de 3 mois avant l'échéance du délai de 5 ans.

**Article 4 :**

Toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois au préfet de la Vienne.

**Article 5 :**

Cette habilitation peut être suspendue ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

- Non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R752-6, R. 752-6-1, R752-6-2
- Non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de produire de copies du recours et, l'enregistrement de ce dernier est immédiat, sans délai d'acheminement.

**Article 7 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié au demandeur.

Poitiers, le 11 juin 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Emile SOUMBO

# PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-10-007

Arrêté n° CC-86/2020-007 du 10 juin 2020 portant  
habilitation de la société URBAN'ISM pour établir des  
certificats de conformité

*Arrêté n° CC-86/2020-007 du 10 juin 2020 habilitation URBAN'ISM certificats de conformité*

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Prefecture  
Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

**Arrêté n° CC – 86/2020-007 portant habilitation  
pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 752-23 du code  
de commerce en date du 10 juin 2020**

**La Préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,**

Vu Le code du commerce ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 752-23 du code du commerce ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-005 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande d'habilitation formulée par Monsieur Sébastien AGATOR, représentant la SAS URBAN'ISM en date du 2 juin 2020 ;

Vu les pièces annexées à la demande ;

Vu le dossier déclaré complet le 8 juin 2020 ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de La Vienne,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Mme Tiffany CATHELIN, M. Ludovic CHUZEVILLE, Mme Manon GAUTRAIS, Mme Anna POUPARD de la SAS URBAN'ISM sise Zone Ecoparc – Rue des petites granges – 49100 SAUMUR sont habilités pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro d'identification de l'organisme habilité est le suivant : **CC – 86/2020-007**  
Ce numéro d'habilitation devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat de conformité.

**Article 2 :**

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans **non renouvelable par tacite reconduction**. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Vienne.

**Article 3 :**

L'organisme habilité ne peut pas établir le certificat de conformité d'un projet :

- 1° Dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit ;
- 2° S'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef est annexée au certificat de conformité par son auteur.

**Article 4 :**

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R 752-44-6 du code de commerce.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :

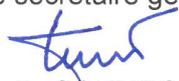
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de produire de copies du recours et l'enregistrement de ce dernier est immédiat, sans délai d'acheminement.

**Article 6 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié au demandeur.

Poitiers, le 10 juin 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Emile SOUMBO

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-11-003

arrêté n° CC-86/2020-008 du 11 juin 2020 portant  
habilitation de la société Bérénice pour la Ville et le  
Commerce

*arrêté n° CC-86/2020-008 du 11 juin 2020 portant habilitation de la société Bérénice pour la Ville  
et le Commerce*

## PRÉFÈTE DE LA VIENNE

### Prefecture

Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

**Arrêté n° CC – 86/2020-008  
portant habilitation  
pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 752-23 du code  
de commerce en date du 11 juin 2020**

**La Préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,**

Vu Le code du commerce ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 752-23 du code du commerce ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-005 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande d'habilitation formulée par Monsieur Rémy ANGELO, représentant la SAS BERENICE pour la Ville et le Commerce en date du 3 juin 2020 ;

Vu les pièces annexées à la demande ;

Vu le dossier déclaré complet le 10 juin 2020 ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de La Vienne,

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

M. Cyril BERNABE-LUX,  
M. Jérôme MASSA,  
M. Pierre CANTET,  
M. Pierre-Jean LEMONNIER de la SAS BERENICE pour la Ville et le Commerce sise 5, rue Chalgrin – 75116 PARIS sont habilités pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro d'identification de l'organisme habilité est le suivant : **CC – 86/2020-008**

Ce numéro d'habilitation devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat de conformité.

**Article 2 :**

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans **non renouvelable par tacite reconduction**. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Vienne.

**Article 3 :**

L'organisme habilité ne peut pas établir le certificat de conformité d'un projet :

1° Dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit ;

2° S'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef est annexée au certificat de conformité par son auteur.

**Article 4 :**

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R 752-44-6 du code du commerce.

**Article 5:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :

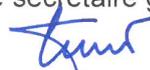
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de produire de copies du recours et l'enregistrement de ce dernier est immédiat, sans délai d'acheminement.

**Article 6:** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié au demandeur.

Poitiers, le 11 juin 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,



Emile SOUMBO

# PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-11-004

## arrêté n° CC-86/2020-009 du 11 juin 2020 portant habilitation de la société Cogem pour établir des certificats de conformité

*arrêté n° CC-86/2020-009 du 11 juin 2020 portant habilitation de la société Cogem pour établir  
des certificats de conformité*

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Prefecture  
Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

**Arrêté n° CC – 86/2020-009  
portant habilitation  
pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 752-23 du code  
de commerce en date du 11 juin 2020**

**La Préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,**

Vu Le code du commerce ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 752-23 du code du commerce ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-005 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la demande d'habilitation formulée par Monsieur Jacques GAILLARD, représentant la SARL COGEM en date du 4 juin 2020 ;

Vu les pièces annexées à la demande ;

Vu le dossier déclaré complet le 10 juin 2020 ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de La Vienne,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

M. Jacques GAILLARD, gérant de la SARL COGEM sise 6D, rue Hippolyte Mallet – 63130 ROYAT est habilité pour établir le certificat de conformité mentionné au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro d'identification de l'organisme habilité est le suivant : **CC – 86/2020-009**  
Ce numéro d'habilitation devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat de conformité.

**Article 2 :**

Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans **non renouvelable par tacite reconduction**. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Vienne.

**Article 3 :**

L'organisme habilité ne peut pas établir le certificat de conformité d'un projet :

1° Dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit ;

2° S'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef est annexée au certificat de conformité par son auteur.

**Article 4 :**

L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R 752-44-6 du code du commerce.

**Article 5:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante :

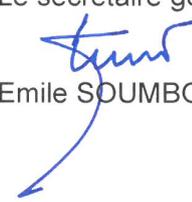
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de produire de copies du recours et l'enregistrement de ce dernier est immédiat, sans délai d'acheminement.

**Article 6:** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié au demandeur.

Poitiers, le 11 juin 2020

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Emile SOUMBO

# PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-11-006

Arrêté n°2020-DRHM-07 portant modification de l'arrêté n°2019-DRHM-02 en date du 1er février 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne



## PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne  
Secrétariat Général  
Direction des ressources humaines et des moyens  
Bureau des ressources humaines, du dialogue et de  
l'action sociale

**ARRÊTÉ N° 2020-DRHM-07**  
**en date du 11 juin 2020**  
**portant modification de l'arrêté n°2019-DRHM-02**  
**en date du 1<sup>er</sup> février 2019 portant composition du**  
**comité d'hygiène, de sécurité et des conditions**  
**de travail de la préfecture de la Vienne**

-----  
**La Préfète de la Vienne,**  
**Chevalier de la légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**  
**Chevalier du Mérite agricole**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

**VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté du 6 juin 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne ;

**VU** l'arrêté n°2019-DRHM-02 en date du 1<sup>er</sup> février 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne ;

**VU** l'arrêté n°2020-DRHM-03 en date du 12 février 2020 portant modification de l'arrêté n°2019-DRHM-02 en date du 1<sup>er</sup> février 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne ;

**VU** la démission de Monsieur Stéphane BOUCHERON à son mandat de représentant du personnel, présentée par courrier en date du 9 juin 2020 ;

**VU** la demande de la section syndicale locale CGT, tendant à obtenir, en remplacement, la désignation de nouveaux membres titulaire et suppléant ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Didier PLA est nommé représentant titulaire CGT du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne en remplacement de Monsieur Stéphane BOUCHERON.

Monsieur Jean-Paul RICHER est nommé représentant suppléant CGT du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Vienne en remplacement de Monsieur Didier PLA.

## Article 2

Le reste demeure sans changement.

## Article 3

La préfète du département de la Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 11 juin 2020

La préfète,



Chantal CASTELNOT

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-02-007

Décision N° 20-116 portant délégation de signature de la  
directrice générale du Centre Hospitalier et Universitaire  
de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne

**DECISION N°20-116  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne, es qualité, soussignée,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes en date du 9 octobre 2013 portant création du Groupe Hospitalier Nord Vienne ;

Vu le décret n°2015-1420 du 4 novembre 2015 relatif à la création d'un Centre Hospitalier Régional de Poitiers par fusion du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Centre Hospitalier de Montmorillon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la convention Hospitalo-Universitaire signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et l'Université de Poitiers en date du 18 décembre 2015 ;

Vu la convention de direction commune du 18 octobre 2018 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le groupe hospitalier Nord Vienne;

Considérant l'affectation de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Coordonnateur Sûreté-Circulation, de l'Unité Accueil et de Surveillance de la Délégation Sécurité, depuis le 2 mars 2015 ;

Considérant la décision d'affectation n°16-226 de Monsieur Thierry MICHELET à la Direction déléguée à la Sécurité en qualité de Délégué à la Sécurité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 janvier 2020 nommant, Madame Anne COSTA, Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne à compter du 01 mars 2020 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 30 octobre 2018 nommant, Monsieur Christophe BALTUS, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du groupe hospitalier Nord Vienne à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 30 octobre 2018 nommant, Monsieur

JDB HJC +7 CS

Christophe BALTUS, Directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du groupe hospitalier Nord Vienne à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

Considérant la décision d'affectation n°18-091 de Monsieur Christophe BALTUS ;

Considérant la note de service n°20-028 modifiant l'organigramme de Direction Commune du CHU de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry MICHELET, Délégué à la Sécurité, à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice Générale, les dépôts de plainte et dénonciations auprès des forces de l'ordre pour les atteintes aux biens et aux personnes du site de la Milétrie et de Beaubâton.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MICHELET, même délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Coordonnateur Sureté-Circulation de l'Unité d'Accueil et de Surveillance de la Délégation sécurité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Monsieur Christophe BALTUS, Directeur Campus et à Monsieur Jean David BERTHOLLEAU, Coordonnateur sécurité/sureté.

**Article 3 :**

La présente décision portant délégation de signature prend effet à compter du 15 juin 2020.

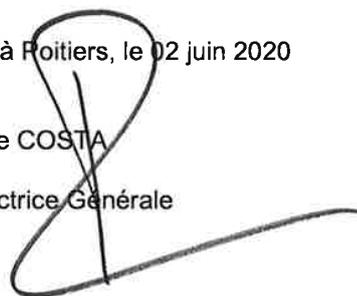
**Article 4 :**

La présente décision portant délégation de signature annule et remplace la décision n°20-081, se rapportant au même objet. La présente décision portant délégation de signature sera publiée par tout moyen la rendant consultable.

Fait à Poitiers, le 02 juin 2020

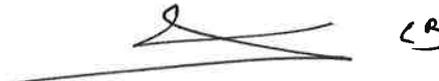
Anne COSTA

Directrice Générale



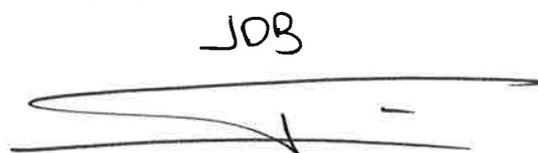
Signature et paraphe de Thierry MICHELET

Signature et paraphe de Christophe BALTUS



Signature et paraphe de Jean-Claude MAHÉ

Signature et paraphe de Jean-David BERTHOLLEAU



**Destinataires :**

M. Christophe BALTUS  
M. Jean-Claude MAHE  
Direction Générale

M. Thierry MICHELET  
M. Jean David BERTHOLLEAU  
Trésorerie Principale

PREFECTURE de la VIENNE

86-2020-06-02-008

Décision N° 20-117 portant délégation de signature de la  
directrice générale du Centre Hospitalier et Universitaire  
de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne

**DECISION N°20-117  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne, es qualité, soussignée,

Vu l'article L. 6141-1 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé,

Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes en date du 9 octobre 2013 portant création du Groupe Hospitalier Nord Vienne ;

Vu le décret n°2015-1420 du 4 novembre 2015 relatif à la création d'un Centre Hospitalier Régional de Poitiers par fusion du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Centre Hospitalier de Montmorillon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la convention Hospitalo-Universitaire signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et l'Université de Poitiers en date du 18 décembre 2015 ;

Vu la convention de direction commune du 18 octobre 2018 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le groupe hospitalier Nord Vienne;

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 20 janvier 2020 nommant Madame Anne COSTA, directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 janvier 2020 nommant, Madame Anne COSTA, Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne à compter du 01 mars 2020 ;

Considérant la décision n°15-058 du Directeur Général en date du 7 décembre 2015 portant nomination, à titre provisoire, de Monsieur Mathieu BAY en qualité de responsable de la structure interne Pharmacie et Gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du pôle BIOSPHARM ;

Considérant la décision n°16-025 du Directeur Général en date du 4 janvier 2016 portant recomposition des pôles du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant les avis rendus par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et par le Chef du pôle BIOSPHARM en date du 12 avril 2016 ;

Handwritten signatures and initials: *ACB*, *KB*, *SSL*, *PL*, *AC*, *JB*, *ge*, *SS*, *ACB*, *PL*

Considération la décision n°16-270 du Directeur Général en date du 29 avril 2016 portant nomination de Monsieur Mathieu BAY en qualité de Responsable de la spécialité et de l'unité médicale Pharmacie et Gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du pôle BIOSPHARM ;

Vu les articles L. 6132-1 à L. 6132-6 du Code de Santé Publique instituant les Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de Santé Publique au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de la Vienne signée entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le Groupe Hospitalier Nord Vienne en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et plus précisément l'avenant n°2 en date du 1<sup>er</sup> aout 2018 ;

Vu la convention de direction commune du 18 octobre 2018 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le groupe hospitalier Nord Vienne;

Considérant la note de service n°20-028 modifiant l'organigramme de Direction Commune du CHU de Poitiers et du Groupe Hospitalier Nord Vienne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu BAY en qualité de Responsable de la spécialité et de l'unité médicale Pharmacie et Pharmacien chargé de la gérance de la Pharmacie à Usage Intérieur du CHU de POITIERS à l'effet de signer, pour le compte et au nom de la Directrice générale, tout document se rapportant à la gestion de la Pharmacie.

### **Article 2**

Sont exclues de la présente délégation :

- les correspondances avec les autorités de tutelle,
- les correspondances avec les organismes de la Sécurité Sociale,
- les actions contentieuses,
- les questions de principe de politique générale.

### **Article 3**

Le délégataire est autorisé à signer, notamment :

- ✓ les courriers, notes et documents administratifs établis dans le cadre des attributions générales relevant de la Pharmacie,
- ✓ les actes juridiques et documents suivants, relatifs à la passation des marchés publics et des marchés subséquents :
  - pour les marchés publics et les marchés subséquents d'un montant inférieur à 40 000 € HT les actes d'engagements et leurs avenants, les bons de commandes ;
  - tous les documents de consultations (Cahiers des Clauses Particulières, courriers, lettres de regret,...).
- ✓ Les pièces administratives relevant de la comptabilité-matières, à savoir : toutes les opérations relatives aux entrées ou sorties des denrées, objets de consommation, matières premières, fournitures et objets mobiliers de toute nature et notamment :
  - les bons de commandes relevant de l'exécution de marchés formalisés,
  - les factures de fournitures ou de prestations de service pour constatation du service fait et liquidation des dépenses,
  - la tenue de la comptabilité des stocks.

Handwritten signatures and initials: JM, KB, ACB, SSS, PL, AC, B, H.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu BAY, Responsable de la spécialité et de l'unité médicale Pharmacie, même délégation est donnée à Madame Isabelle PRINCET, Praticien Hospitalier en Pharmacie, à Madame Christelle AIGRIN, Praticien Hospitalier en Pharmacie et à Madame Karine BEUZIT, Praticien Hospitalier en Pharmacie.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu BAY, la délégation de signature est également accordée à Madame Christelle AIGRIN, Madame Karine BEUZIT, Monsieur Gilles CHAPELLE, Madame Christine COLLARD, Madame Anne-Laure COUFFIGNAL, Madame Anne-Caroline DE BOISGROLLIER DE RUOLZ, Monsieur Antoine DUPUIS, Madame Delphine BAUWENS, Monsieur Thierry METAYE, Madame Pauline LAZARO, Madame Sophie SURY-LESTAGE uniquement pour les bons de commandes de fournitures dans le domaine de la Pharmacie centrale relevant de l'exécution de marchés formalisés.

**Article 6**

La présente décision prend effet à compter du 15 juin 2020.

**Article 7**

La présente décision portant délégation de signature annule et remplace la décision n°20-109, se rapportant au même objet. La présente décision portant délégation de signature sera publiée par tout moyen la rendant consultable.

Fait à Poitiers, le 02 juin 2020

Anne COSTA

Directrice Générale

Signatures et paraphes de :

Matthieu BAY

Isabelle PRINCET

Karine BEUZIT

Christelle AIGRIN

Gilles CHAPELLE

Handwritten initials and signatures at the bottom right of the page, including 'AUB', 'KB', 'TH B', 'AC', 'CC', 'B', 'S', 'SOL', 'PL', and a large signature.

Christine COLLARD



Anne Laure COUFFIGNAL



Anne-Caroline DE BOISGROLIER DE RUOLZ



Antoine DUPUIS



Delphine BAUWENS



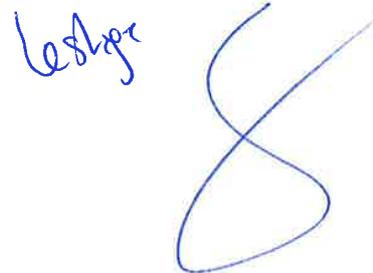
Thierry METAYE



Pauline LAZARO



Sophie SURY-LESTAGE



Destinataires :

M. BAY  
Mme PRINCET  
Mme BEUZIT  
Mme COLLARD  
Mme DE BOISGROLIER DE RUOLZ  
Mme BAUWENS  
Mme LAZARO  
M. le Trésorier Principal

Mme AIGRIN  
M. CHAPELLE  
Mme COUFFIGNAL  
M. DUPUIS  
M. METAYE  
Mme SURY-LESTAGE  
Direction Générale